



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 118 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/63/346 et Corr.1 et Add.1 à 5). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements et des précisions supplémentaires.

2. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 62/238 du 22 décembre 2007, l'Assemblée générale a approuvé un crédit d'un montant global de 403 910 100 dollars au titre des missions spéciales, au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009. Ce montant était inférieur de 200 150 000 dollars au montant total de 604 060 100 dollars proposé pour l'exercice biennal (voir par. 16 de la section V de la résolution 62/238 de l'Assemblée générale). Dans sa résolution 62/237 A, l'Assemblée a approuvé les budgets des 26 missions politiques spéciales présentés dans le rapport du Secrétaire général (A/62/512), d'un montant total de 386 587 300 dollars pour la période se terminant le 31 décembre 2008. Dans sa résolution 62/245, l'Assemblée a également approuvé l'ouverture de crédits additionnels d'un montant total net de 48 954 400 dollars pour financer les missions politiques spéciales en 2008, noté qu'il restait 17 322 800 dollars sur le total des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales et décidé d'ouvrir, conformément à la procédure prévue au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213, un crédit additionnel d'un montant de

31 631 600 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.

3. Le rapport du Secrétaire général (A/63/346) présente les prévisions de dépenses, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, de 27 missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dont 26 bureaux politiques, missions de consolidation de la paix ou groupes de surveillance de sanctions autorisées par le Conseil et une mission politique autorisée par l'Assemblée. À propos de cette dernière, le Comité consultatif rappelle que les prévisions relatives à l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Myanmar ont été présentées à l'Assemblée dans un état d'incidences sur le budget-programme; elles figurent dans le rapport (A/63/346), le Comité ayant demandé au Secrétariat d'indiquer le montant global des crédits nécessaires pour l'ensemble des missions politiques spéciales.

4. Au paragraphe 23 de son rapport (A/63/346), le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale approuve les budgets des 27 missions politiques spéciales pour un montant total net de 466 844 500 dollars, prenne note du fait que les soldes inutilisés et les besoins additionnels des différentes missions se traduisent au total par un solde inutilisé des crédits déjà ouverts pour 2008 se montant à 5 923 000 dollars et ouvre, conformément aux dispositions de sa résolution 41/213, un crédit de 460 921 500 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et un autre de 28 590 500 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre 1 des recettes (recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009. Le Secrétaire général propose également que l'Assemblée autorise pour 2009 des engagements de dépenses pouvant atteindre 5 millions de dollars à imputer au chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et grands travaux d'entretien) du budget-programme, aux fins des travaux d'étude relatifs à la construction d'un complexe intégré des Nations Unies à Bagdad. **La recommandation du Comité consultatif concernant les ressources à prévoir pour les missions politiques spéciales figure à la section VI ci-dessous. Le Comité formule également des observations et des recommandations générales aux paragraphes 5 à 16 ci-dessous. Sa recommandation concernant les ressources demandées pour la construction du complexe intégré des Nations Unies figure dans son rapport A/63/601,**

II. Considérations générales et recommandations

5. Conformément aux recommandations du Comité consultatif, auxquelles l'Assemblée générale a souscrit dans sa résolution 60/255, les propositions du Secrétaire général relatives aux missions politiques spéciales sont organisées en trois groupes thématiques, tandis que le budget des missions plus importantes, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), est traité séparément en raison de la taille et de la complexité de ces missions :

a) Groupe thématique I: envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général et Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (voir A/63/346/Add.1 et par. 23 à 36 ci-dessous);

b) Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (voir A/63/346/Add.2 et par. 37 à 50 ci-dessous);

c) Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, bureaux intégrés des Nations Unies et commissions (voir A/61/346/Add.3 et par. 51 à 103 ci-dessous);

d) Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (voir A/63/346/Add.4 et par. 104 à 136 ci-dessous);

e) Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (voir A/63/346/Add.5 et par. 137 à 167 ci-dessous).

6. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des précisions sur l'évolution des ressources allouées aux missions politiques spéciales au cours des trois derniers exercices biennaux, qui sont présentées ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Montant total des crédits approuvés</i>	<i>Augmentation par rapport à l'année précédente (en pourcentage)</i>
2002	93 556,2	–
2003	108 641,9	16,1
2004	162 145,9	49,2
2005	230 728,1	42,3
2006	286 747,6	24,3
2007	364 684,4	27,2
2008	435 541,7	19,4

Le Comité consultatif note que les crédits alloués aux missions politiques spéciales augmentent régulièrement depuis 2002.

7. Le Comité consultatif note que des efforts ont été faits pour suivre d'aussi près que possible le plan et le mode de présentation du projet des budgets des opérations de maintien de la paix (voir résolution 61/276 de l'Assemblée générale) et donner dans l'introduction du budget de chaque mission des précisions sur le rôle que jouent différentes entités, notamment celles du système des Nations Unies et qui apportent un appui à ces missions, conformément aux recommandations du Comité consultatif à ce sujet (voir A/62/7/Add.29, par. 9). **Toutefois, le Comité consultatif estime que la présentation du budget des missions politiques spéciales laisse encore à désirer. Dans bien des cas, des précisions sont fournies dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité, mais dans d'autres, les mesures de coordination avec les autres acteurs et leurs incidences sur le montant des ressources demandées ne sont pas exposées assez clairement dans le projet de budget (voir par. 61 et 142 ci-après). Le Comité recommande donc qu'à l'avenir les prévisions budgétaires concernant les missions politiques spéciales s'accompagnent d'une justification précise des ressources demandées, afin de permettre à l'Assemblée générale de prendre une décision bien informée.**

8. Des informations supplémentaires ont été communiquées au Comité consultatif au sujet des groupes thématiques I, II et III. Les informations supplémentaires concernant les grosses missions (MANUA et MANUI), elles, ont été incorporées au rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif constate que, telles que présentées actuellement, les propositions du Secrétaire général ne sont ni expliquées ni justifiées clairement, en particulier en ce qui concerne les objets de dépense autres que les postes, par exemple la reconfiguration des moyens aériens et les frais de voyage. Le Comité consultatif recommande donc que l'information donnée soit plus complète. Il recommande également que les rapports soient accompagnés de cartes.**

9. **Le Comité consultatif constate avec préoccupation qu'il reste des lacunes dans les cadres de budgétisation axés sur les résultats de certaines missions politiques spéciales. Compte tenu des directives du Secrétaire général sur la budgétisation axée sur les résultats, il faut veiller à ce que les indicateurs de succès soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps et correspondent clairement aux fonctions et responsabilités de la mission, situées par rapport à celles des gouvernements et des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, afin de préciser ce qui incombe à la mission et ce qui échappe à son contrôle. Il faut également, s'il y a lieu, répertorier les contraintes, parmi les facteurs externes. Il faut veiller à ne pas confondre les indicateurs de succès avec les produits. Ainsi, le Comité a estimé que les cadres logiques pour le Conseiller spécial pour le Myanmar, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) laissaient particulièrement à désirer et avaient besoin d'être repensés sérieusement. Il compte que le prochain projet de budget pour les missions politiques spéciales fera apparaître les améliorations demandées.**

10. Au paragraphe 10 de son rapport (A/63/346), le Secrétaire général indique qu'on s'est efforcé de donner des informations sur l'exécution des programmes des missions politiques spéciales en 2008, en mettant l'accent sur l'état d'avancement des réalisations escomptées pour 2008. Cependant, le rapport étant présenté au milieu de l'exercice biennal, le Comité consultatif considère que ces précisions sans grande incidence sont données uniquement à titre d'information. Jusqu'à présent, les informations relatives à l'exécution du budget des missions politiques spéciales ont été données dans le rapport général sur l'exécution des budgets-programmes biennaux, et pourtant, l'information donnée se compose principalement de données financières. **Le Comité consultatif estime que les informations fournies au sujet des résultats obtenus manquent de clarté et de précision. Il recommande qu'à l'avenir les projets de budget comportent les renseignements voulus sur les résultats obtenus dans le passé, afin de lui permettre d'analyser les besoins futurs. Il réaffirme également l'importance du bien-fondé des hypothèses budgétaires retenues pour les missions politiques spéciales, qui ont une influence primordiale sur la réduction des écarts et sur l'exactitude de l'évaluation des ressources nécessaires.**

11. Le Comité consultatif constate que la création de missions politiques spéciales n'obéit pas à des règles ou des modalités clairement définies. Il constate également que le mandat, la taille et la durée des missions politiques spéciales peuvent être très différents, depuis les missions de bons offices, parfois conduites par un représentant de haut niveau du Secrétaire général ne disposant pas d'une présence permanente sur le terrain, jusqu'aux présences régionales chargées de résoudre des problèmes complexes en appliquant une approche intégrée et coordonnée, en passant par les missions hors Siège, dirigées par un représentant du Secrétaire général ou un chef de mission qui mène des activités de maintien de la paix, de suivi ou d'observation et de consolidation de la paix, ou qui dirige des missions intégrées, et les organes de surveillance de l'application des sanctions basés au Siège. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'aucune des missions politiques spéciales ne fait partie de l'organigramme du Secrétariat de l'ONU et que, leurs activités ayant vocation opérationnelle, elles ne peuvent s'intégrer pleinement dans le programme de travail du Secrétariat.

12. **Le Comité consultatif considère qu'il faut faire preuve de discipline lorsqu'il est envisagé d'établir une mission politique spéciale. Il a déjà eu l'occasion de souligner que les propositions présentées par le Secrétaire général concernant la création de nouvelles missions politiques spéciales devraient être accompagnées d'une étude de la question de savoir si la mise en place d'une mission est la meilleure solution en l'espèce (A/56/7/Add.8). Il réaffirme que c'est particulièrement important dans le cas des missions ayant un mandat à durée indéterminée. À ce sujet, il souligne qu'il importe de veiller à ce que les activités menées par les missions politiques spéciales soient différentes de celles que mène déjà le Département des affaires politiques.**

13. Le Comité consultatif s'est également inquiété de ce qu'un certain nombre de missions spéciales pouvaient apparaître comme faisant double emploi les unes avec les autres. S'il est vrai que des problèmes complexes peuvent appeler des démarches multifformes, il faut s'efforcer de s'assurer que les fonctions requises ne pourraient pas être exécutées par d'autres bureaux ou entités existants déjà dans la région et que rôles et fonctions sont définis clairement, afin de garantir la complémentarité et d'éviter tout double emploi ou chevauchement d'activités. Le Comité considère aussi que, compte tenu de son mandat, le Département des affaires politiques doit prendre l'initiative de signaler les dispositifs qui pourraient être fusionnés ou réorganisés, afin de faire des économies et d'utiliser au mieux les ressources. Il recommande que les principaux objectifs politiques d'une mission politique spéciale et ses objectifs connexes soient clairement énoncés et assortis d'un calendrier indicatif, afin que l'Assemblée générale puisse suivre la progression de la mission.

14. Le Comité consultatif rappelle les observations et les recommandations relatives à l'appui aux missions politiques spéciales et à leur gestion qu'il a formulées aux paragraphes 10 à 23 de son rapport sur le renforcement du Département des affaires politiques (A/62/7/Add.32), dont l'Assemblée générale est actuellement saisie en même temps que des propositions du Secrétaire général sur la même question. Comme il l'a indiqué dans son rapport, le Secrétaire général doit présenter là-dessus un rapport détaillé. Il demande que ce rapport comporte également : une analyse des critères pris en considération lorsqu'on crée des missions politiques spéciales; un énoncé des raisonnements sur lesquels sont fondés les différentes modalités et structures, notamment les

différents rôles, fonctions et programmes; un inventaire des moyens possibles d'examiner les activités des missions et leurs résultats et d'en assurer le contrôle et d'en responsabiliser les décideurs; un exposé des dispositifs et des critères permettant de recommander de mettre fin à une mission et d'exploiter les enseignements tirés de l'expérience, lors de l'élaboration des futures propositions et dans la gestion des missions en cours.

15. Le Comité consultatif constate que, dans plusieurs missions, l'augmentation des dépenses est liée à la hausse du prix des carburants. Il a été informé que, lorsqu'elles soumettent leur budget au Siège, les missions sur le terrain se fondent sur la facture la plus récente pour budgétiser les dépenses de carburant. Le Secrétariat a indiqué qu'il savait que le prix des carburants avait fluctué depuis, mais qu'à ce stade il lui était difficile de procéder à une estimation des répercussions des prix réels en 2009, compte tenu en particulier des importantes fluctuations intervenues les 18 derniers mois dans plusieurs des régions où des missions sont basées. **Le Comité facultatif, conscient de la volatilité des cours du pétrole, recommande que les demandes de crédit pour le carburant restent à l'étude et que les ajustements soient pris en compte dans le prochain projet de budget pour les missions politiques spéciales.**

16. **Le Comité consultatif est d'avis que les ressources proposées pour les voyages en avion pourraient être rationalisées davantage. Il réaffirme la nécessité d'une collaboration et d'une coopération régionales avec les autres organismes des Nations Unies, qui devraient dans la mesure du possible, partager ou se prêter des moyens, en particulier, des moyens aériens, afin d'utiliser les ressources le mieux possible et de minimiser ces dépenses.**

III. Recommandations détaillées concernant les prévisions de dépenses

17. Les prévisions de dépenses afférentes aux activités des 27 missions politiques spéciales en 2009 sont récapitulées dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général (A/63/346), avec indication des mandats et de leur date d'expiration. Le Comité consultatif constate que, sur les 27 missions, 7 ont un mandat de durée indéterminée; 1 a un mandat venant à expiration en avril 2011; 2 ont des mandats venant à expiration en décembre 2010; 4 ont des mandats venant à expiration entre mars et décembre 2009; 1 est actuellement à l'examen devant l'Assemblée générale; 2 ont des mandats venant à expiration fin décembre 2008 ou début 2009; 10 ont des mandats venant à expiration fin décembre 2008. Comme il est indiqué dans le rapport, l'hypothèse retenue est que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité prorogeront les mandats pour des durées analogues à celles approuvées pour 2008 et 2009. À ce propos, le Comité a été informé que, depuis l'établissement du rapport du Secrétaire général (A/63/346), le Conseil de sécurité avait prorogé les mandats du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire jusqu'au 31 octobre 2009 [résolution 1842 (2008)] et celui du Groupe d'experts sur le Soudan jusqu'au 15 octobre 2009 [résolution 1841 (2008)].

18. Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses pour 2009 des 27 missions indiquées dans le rapport du Secrétaire général (A/63/346) tiennent compte de la liquidation du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), qui sera terminée le 31 décembre 2008, et de l'expiration prévue, à la

même date, du mandat du Bureau du Représentant de l'ONU auprès du Conseil international consultatif et de contrôle. On notera en outre que la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et la Commission d'enquête internationale indépendante devraient avoir été liquidées fin mai et fin juin 2009, respectivement (voir par. 86 et 102 ci-dessous).

19. Le montant net des dépenses prévues pour l'ensemble de ces missions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 s'élève à 466 844 500 dollars; les ressources nécessaires pour les deux missions les plus importantes représentent la plus grande part des crédits demandés : la MANUA compte pour 36 % et la MANUI, pour 34,7 %. D'autre part, le montant total des ressources approuvées pour 2008 s'élevant à 435 541 700 dollars et celui des dépenses étant estimé à 429 618 700 dollars, on devrait donc disposer fin 2008 d'un solde inutilisé de 5 923 000 dollars. Compte tenu de ce solde inutilisé, le montant net du crédit additionnel dont le Secrétaire général demande l'ouverture pour financer les missions politiques spéciales s'établit à 460 921 500 dollars (montant brut : 489 512 000 dollars). En réponse à sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 octobre 2008, les dépenses s'élevaient à 333 016 731 dollars.

20. Le Comité consultatif constate que les propositions du Secrétaire général pour 2009 ne tiennent pas compte des incidences budgétaires que pourrait avoir l'éventuel remplacement du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) par un bureau intégré, ni n'indiquent le montant des crédits nécessaires pour le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) après le 30 juin 2009. À cet égard, une mission d'évaluation des conditions de sécurité a été dépêchée au quatrième trimestre de 2008 pour permettre d'élaborer des hypothèses de planification et de déterminer le montant des ressources nécessaires pour procéder au transfert de l'UNPOS de Nairobi à Mogadiscio, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1814 (2008) et celui des ressources supplémentaires nécessaires pour le financement de l'UNPOS pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/63/346, par. 6), un rapport distinct sera soumis à l'Assemblée générale à une date ultérieure, conformément aux procédures en vigueur.

21. Par ailleurs, en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur les mesures proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur la rationalisation du régime des engagements à l'ONU (A/63/298), qui consistent, notamment, à substituer au droit à un congé de récupération occasionnelle le droit à un congé de détente et de récupération avec prise en charge des frais de voyage, à désigner des lieux d'affectations « familles autorisées » et à appliquer un régime « opérations spéciales », les prévisions de dépenses additionnelles y relatives ne sont pas comptées dans les budgets des missions politiques spéciales pour 2009.

22. Dans son rapport (A/63/346), le Secrétaire général prévoit au total 4 528 postes pour 2009, contre 4 929 approuvés pour 2008. Les deux plus grosses missions, la MANUA et la MANUI, comptent à elles seules pour 3 155 postes, soit 70 % du nombre total de postes proposés pour 2009 (ibid., tableau 3). La diminution nette de 401 postes résulte de la réduction du nombre de postes du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo, vu que la mission devrait avoir été liquidée le 30 avril 2008, et de la MINUNEP et de la Commission d'enquête internationale indépendante, qui devraient être

liquidées fin mai et fin juin 2009, respectivement, ces baisses étant contrebalancées par des augmentations proposées pour la MANUA, le BINUB, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général sur Chypre et la MANUI. Est également prise en compte la diminution de l'effectif du BINUSIL et son remplacement par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL). Dans les cas où c'est utile, des informations et recommandations détaillées sont fournies aux paragraphes ci-dessous.

A. Groupe thématique I

Envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général

23. Les prévisions de dépenses pour 2009 au titre du groupe thématique I (16 385 900 dollars, soit 3,5 % du montant total des ressources demandées) se rapportent à sept missions politiques spéciales, qui incluent les envoyés spéciaux ou personnels, les conseillers spéciaux et les représentants personnels du Secrétaire général. Le Comité rappelle qu'il avait donné, au paragraphe 12 du rapport A/62/7/Add.29, des renseignements au sujet des différents titres des envoyés personnels et conseillers spéciaux et des classes qui leur étaient attribuées. Le tableau ci-dessous indique, pour chaque mission, les dépenses prévues (en milliers de dollars des États-Unis) jusqu'au 31 décembre 2008 pour le groupe thématique I, et les dépenses prévues pour 2009, par rapport au montant total des prévisions de dépenses pour 2008.

	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			Comparaison 2008-2009
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Total net	Dépenses non renouvelables	Variation
Envoyé spécial du Secrétaire général au Myanmar	781,9	614,8	167,1	753,2	586,1	–	(28,7)
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	298,5	1 625,3	(1 326,8)	4 321,8	5 648,6	29,0	4 023,3
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	1 595,0	1 143,3	451,7	1 332,5	880,8	–	(262,5)
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	867,4	585,4	282,0	628,4	346,4	–	(239,0)
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	931,0	690,6	240,4	852,0	611,6	–	(79,0)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	7 159,1	5 899,8	1 259,3	6 722,8	5 463,5	524,3	(436,3)
Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur	1 846,8	1 562,8	284,0	1 775,2	1 491,2	–	(71,6)
Total	13 497,7	12 122,0	1 357,7	16 385,9	15 028,2	553,3	2 906,2

24. Le Comité note qu'un crédit de 13 497 700 dollars a été ouvert pour les missions politiques spéciales inscrites au titre du groupe thématique I pour 2008. Les dépenses connexes, jusqu'au 31 décembre 2008, devraient s'élever à 12 122 000 dollars. La variation nette de 1 357 700 dollars inclut des ressources additionnelles liées aux fonctions du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (1 326 800 dollars), résultant de faits nouveaux imprévus survenus à Chypre en 2008 et de l'expansion des activités du Bureau du Conseiller spécial après les demandes d'appui émanant des parties concernées par le processus de paix (voir A/63/346/Add.1, par. 19 à 28). Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les soldes inutilisés prévus des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales en 2008 ont été réaffectés à ces dépenses additionnelles (ibid., par. 35) Le Comité a été informé de ces dispositions dans une lettre en date du 8 septembre 2008 émanant du Contrôleur.

25. Ces dépassements de crédits devraient être compensés par des économies au titre de toutes les autres missions relevant du groupe thématique I, mais essentiellement du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (1 259 300 dollars), compte tenu de la révision à la baisse des dépenses au titre du personnel civil, résultant du fait que les taux de vacance des postes devant faire l'objet d'un recrutement international et des postes devant faire l'objet d'un recrutement national sont plus élevés que prévu (taux effectifs de 21,7 % et 42,1 %, alors que les taux prévus étaient de 20 % et 15 %, respectivement), partiellement annulée par l'augmentation des montants prévue au titre des dépenses de fonctionnement (368 300 dollars), résultant de la relocalisation du Bureau du Coordonnateur spécial.

26. L'augmentation de 2 906 200 dollars pour 2009 au titre du groupe thématique I est essentiellement due aux dépenses supplémentaires au titre du personnel civil du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (3 131 500 dollars), compte tenu des effectifs supplémentaires demandés aux fins de l'expansion des activités du Bureau pour fournir l'appui demandé par les dirigeants à Chypre, compensée par une réduction nette des crédits demandés au titre des dépenses de fonctionnement (164 600 dollars) (voir ci-après, par. 35).

27. Le tableau ci-dessous indique, pour les missions relevant du groupe thématique I, la composition de l'effectif approuvé, les postes vacants au 31 octobre 2008 et les propositions du Secrétaire général pour 2009.

<i>Mission</i>	<i>Postes approuvés pour 2008</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Postes demandés pour 2008</i>	<i>Postes nouveaux</i>	<i>Suppressions</i>	<i>Reclassement</i>
1. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G (AC)]	–	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G (AC)]	–	–	–
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G (AC)]	1 P-4	24 (1 SGA, 1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 1 P-3, 3 SM, 4 G (AC), 3 AL)	21 (1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 3 SM, 3 G (AC), 3 AL)		
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	6 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 2 G (AC)]		6 [1 SGA, 2 P-4, 1 P-3, 2 G (AC)]			

<i>Mission</i>	<i>Postes approuvés pour 2008</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Postes demandés pour 2008</i>	<i>Postes nouveaux</i>	<i>Suppressions Reclassement</i>	
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	1 (1 SGA)	1 SGA	1 (1 SGA)			
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 G (AC)]		3 (1 SGA, 1 P-4, 1 G (AC))			
6. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	80 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 2 P-2, 8 SM, 2 G (AC), 2 AN, 55 AL)	24 (1 P-5, 1 P-3, 1 G, 4 SM, 17 AL)	81 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 6 SM, 2 G (AC), 2 AN, 56 AL)	1 (1 AL)	2 SM	2 (1 SM à P-3 et 1 SM à 1 P-4)
7. Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur	6 [1 SGA, 3 P-5, 1 G (AC), 1 AL]		6 (1 SGA, 3 P-5, 1 G (AC), 1 AL)			

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = Service mobile; G = agent des services généraux; G (AC) = agent des services généraux (Autres classes); AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local.

Observations et recommandations concernant les postes

Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

28. À sa demande, le Comité a reçu communication d'un tableau combinant les organigrammes de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, y compris la structure hiérarchique (voir annexe I). Le Comité se souviendra que pour 2008 l'effectif approuvé pour le Bureau incluait trois postes de conseiller spécial (SGA), un poste de spécialiste des affaires politiques (P-4) et un poste d'assistant personnel [G (AC)]. Du fait de la reprise totale des fonctions de bons offices en vue d'un règlement complet, le projet de budget pour 2009 tient compte de la demande d'effectifs supplémentaires. Ainsi que le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport (A/63/346/Add.1), son Représentant spécial et Chef de mission de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre remplira les fonctions de Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général pour les questions relatives aux bons offices de ce dernier, et continuera de coordonner l'appui apporté par la Force et l'équipe de pays des Nations Unies à la mission de bons offices du Secrétaire général et d'en être le principal relais. Les effectifs supplémentaires demandés pour 2009 incluent 21 postes additionnels (ibid., par. 36), ainsi répartis :

a) Un poste de coordonnateur (D-1), dont le titulaire gèrera les éléments de fonctionnement et de programme et dispensera des avis au Conseiller spécial du Secrétaire général et au Conseiller spécial adjoint;

b) Un poste de spécialiste des affaires politique (P-3), dont le titulaire fournira un appui fonctionnel au Coordonnateur;

c) Quatre postes de spécialistes pour les comités (P-5), dont les titulaires donneront des avis spécialisés de haut niveau, établiront des documents directifs et conceptuels et fourniront un appui dans quatre domaines thématiques essentiels du processus de paix (biens, territoire, sécurité et gouvernance et partage du pouvoir);

d) Six postes de facilitateur (P-4), dont les titulaires contribueront aux travaux de six groupes de travail (sur la gouvernance et le partage du pouvoir, les questions concernant l'Union européenne, la sécurité et les garanties, le territoire et les questions concernant les biens et l'économie) et de sept comités techniques (sur la criminalité et les questions pénales, les questions économiques et commerciales, le patrimoine culturel, la gestion des crises, les questions humanitaires, la santé et l'environnement);

e) Trois postes d'assistant administratif [G (AC)], dont les titulaires assisteront les groupes de travail;

f) Trois postes d'agent de sécurité (SM), dont les titulaires assureront la protection rapprochée du Conseiller spécial et de son personnel compte tenu des moyens limités de l'UNFICYP (actuellement dotée de deux agents de sécurité);

g) Trois postes de chauffeur (AL), dont les titulaires conduiront et entretiendront les véhicules du Bureau.

29. Le Comité recommande d'approuver la création d'un poste de coordonnateur (D-1), de trois postes d'assistant administratif [G (AC)] et de trois postes de chauffeur (AL). En ce qui concerne la création de quatre postes de spécialistes pour les comités (P-5) et de six postes de facilitateur (P-4), le Comité note des points communs entre certains des domaines nécessitant un appui, ainsi que l'existence d'un poste de spécialiste des affaires juridiques (P-4), approuvé dans le budget de l'UNFICYP pour 2008/09, dont les fonctions incluent celles liées aux questions concernant les biens et la sécurité (A/62/781/Add.29, par. 18). Le Comité recommande donc l'approbation de trois postes P-5 et de cinq postes P-4. Il recommande de ne pas approuver la création du poste de spécialiste des affaires politiques (P-3), un spécialiste des affaires politiques étant déjà en fonctions. Le Comité recommande par ailleurs d'approuver la création de deux des trois postes d'agent de sécurité (SM), compte tenu des capacités actuelles de l'UNFICYP.

30. Étant donné l'élan politique, lié à l'évolution récente de la situation à Chypre, et les ressources additionnelles qu'il est recommandé d'approuver eu égard aux propositions énoncées par le Secrétaire général, le Comité prévoit des incidences sur le projet de budget de l'UNFICYP pour 2009/10.

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

31. La création d'un poste supplémentaire d'assistant chargé des ressources humaines (agent local) est demandée pour faire face à l'accroissement du personnel et mener à bien toutes les tâches liées à l'administration de celui-ci (A/63/346/Add.1, par. 95).

32. Il est proposé de reclasser deux postes d'agent du Service mobile de la manière suivante :

a) Il est proposé de reclasser à la classe P-4 un poste du Groupe de la sécurité, dont le titulaire assumera les fonctions de chef du Groupe de la sécurité,

compte tenu de l'élargissement du Groupe et de la nécessité de superviser les activités des agents de protection rapprochée et des gardes statiques, de veiller à l'exercice des fonctions de sécurité et de fournir des orientations et une assistance pour toutes les questions concernant la sécurité (A/63/346/Add.1, par. 94);

b) Il est également proposé de reclasser à la classe P-3 un poste de fonctionnaire du budget et des finances, dont le titulaire sera chargé d'aider à traiter les questions budgétaires et financières, compte tenu de l'augmentation des effectifs du Bureau du Coordonnateur spécial, passés de 28 en 2007 à 80 en 2008 (ibid., par. 95).

33. Le Comité se félicite qu'il soit fait appel aux ressources locales aux fins de l'exécution des fonctions du Bureau et encourage à intensifier cette pratique toutes les fois que cela est possible. Pour les raisons énoncées dans le rapport du Secrétaire général, le Comité recommande d'approuver la création des trois postes supplémentaires proposés (1 P-4, 1 P-3 et 1 agent local) pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban.

Observations et recommandations relatives aux dépenses de fonctionnement

34. On trouvera dans le tableau ci-dessous le montant estimatif (en dollars des Etats-Unis) des dépenses de fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2008, ventilé par catégorie et comparé aux dépenses prévues pour 2009 et au montant des crédits approuvés pour 2008.

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			Comparaison 2008-2009
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses		Total	Total net	Dépenses non renouvelables	Variation
		(1)	(2)				
1. Consultants et experts	357,9	210,4	147,5	364,7	217,2	–	6,8
2. Voyages	2 087,4	1 650,5	436,9	2 064,6	1 627,7	–	(22,8)
3. Installations et infrastructures	1 152,7	1 712,0	(559,3)	894,7	1 454,0	200,9	(206,2)
4. Transports terrestres	679,3	596,1	83,2	330,1	246,8	–	(349,2)
5. Transports aériens	293,8	293,8	–	340,4	340,4	–	46,6
6. Transmissions	247,5	456,0	(208,5)	473,6	682,1	198,2	226,1
7. Informatique	174,1	286,2	(112,1)	278,8	390,9	153,6	104,7
8. Services médicaux	7,6	4,3	3,3	8,8	5,5	–	1,2
9. Fournitures, services et matériel divers	248,3	267,1	(18,8)	328,3	347,1	0,6	75,9
Total	5 201,8	5 450,6	(248,8)	5 084,0	5 311,7	553,3	(164,6)

35. Le montant total des dépenses pour 2009 reflète une réduction nette des ressources (164 600 dollars) par rapport au montant approuvé pour 2008. La réduction des montants prévue au titre des installations et infrastructures (206 200 dollars) est essentiellement liée à l'achat de matériel de sécurité en 2008 pour les besoins du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, au crédit non renouvelable ouvert pour l'achat en 2008 de mobilier et de matériel de

bureau destinés au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur et à la réduction des dépenses liées à leur location et à d'autres services, sur la base des accords de mise en commun avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Des réductions apparaissent également au niveau des ressources prévues au titre des transports terrestres (349 200 dollars), l'achat des véhicules destinés au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban ayant été effectué en 2008 et aucune nouvelle acquisition n'étant prévue pour 2009. Les ressources additionnelles au titre des transmissions (226 100 dollars) reflètent essentiellement les besoins liés aux activités d'information du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, ainsi que les dépenses au titre des services de communication; le crédit ouvert pour 2008 ne prévoyait aucune ressource à cet égard.

36. Le Comité recommande de réduire le montant des ressources prévues pour les voyages officiels du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre en 2009, qui passeraient de 442 000 dollars à 300 000 dollars. Le Comité s'interroge sur la pertinence de ressources aussi importantes compte tenu du fait que la plupart des crédits sont liés à des voyages qui seront effectués en Europe et auprès du Siège. Le Comité recommande également que le montant des ressources destinées à financer les frais de représentation proposées pour 2009 soit aligné sur le montant de 15 400 dollars qui était prévu pour 2008 (soit une réduction de 8 100 dollars).

B. Groupe thématique II Équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts

37. Le montant proposé pour 2009 au titre du groupe II, soit 21 622 600 dollars (4,6 % du total), se rapporte à huit missions politiques spéciales, dont les équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts créés sur décision du Conseil de sécurité.

Mission ^a	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2008		Écart	Montants nécessaires pour 2009		Comparaison 2008-2009	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses		Total	Total net Dépenses non renouvelables	Variation	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
1. Groupe de contrôle sur la Somalie	1 164,2	1 225,5	(61,3)	1 332,5	1 393,8		168,3
2. Groupe d'experts sur le Libéria	853,8	599,6	254,2	797,0	542,8		(56,8)
3. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 173,1	1 209,2	(36,1)	1 297,9	1 334,0	3,7	124,8
4. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 480,6	1 308,6	172,0	1 695,8	1 523,8		215,2
5. Groupe d'experts sur le Soudan	1 601,2	1 220,4	380,8	1 765,6	1 384,8		164,4
6. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	3 600,2	3 531,6	68,6	4 020,9	3 952,3	6,7	420,7

<i>Mission^a</i>	<i>1^{er} janvier- 31 décembre 2008</i>		<i>Écart</i>	<i>Montants nécessaires pour 2009</i>		<i>Comparaison 2008-2009</i>	
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Total net Dépenses non renouvelables</i>	<i>Variation</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (4) - (3)</i>	<i>(6)</i>	<i>(7) = (4) - (1)</i>
7. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	2 280,7	2 282,5	(1,8)	2 717,9	2 719,7	3,6	437,2
8. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	7 505,4	7 465,8	39,6	7 995,0	7 955,4	2,0	489,6
Total	19 659,2	18 843,2	816,0	21 622,6	20 806,6	16,0	1 963,4

^a En milliers de dollars des États-Unis.

38. **Le Comité consultatif souligne l'importance de la coopération et de la mise en commun de l'information, ainsi que la nécessité d'éviter les doubles emplois et de veiller à ce que les ressources allouées à ce groupe soient, dans toute la mesure du possible, utilisées de façon rationnelle.** Il note aussi qu'aux paragraphes 13 et 14 de sa résolution 62/272, relative à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie qui pourrait contenir des propositions concernant la suite de l'application de la Stratégie par le système des Nations Unies, et décidé qu'elle examinerait ce rapport, ainsi que l'application de la Stratégie par les États Membres, et envisagerait d'actualiser la Stratégie pour tenir compte des changements.

39. Pour 2008, un crédit de 19 659 200 dollars a été ouvert au titre des équipes et groupes relevant du groupe II et le montant estimatif des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre est de 18 843 200 dollars. L'écart de 816 000 dollars tient principalement à des dépenses moins importantes que prévu pour les missions suivantes :

a) Groupe d'experts sur le Soudan (380 800 dollars) : sous-utilisation des crédits due au fait qu'un poste de traducteur-interprète (P-4) est resté vacant et que les honoraires des consultants ont été moins élevés que prévu;

b) Groupe d'experts sur le Libéria (254 200 dollars) : sous-utilisation des crédits due à la différence entre les montants budgétisés et les montants effectivement versés au titre des honoraires de trois experts et d'un consultant;

c) Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (172 000 dollars) : sous-utilisation des crédits due au fait que la période de travail a été moins longue que prévu (8 mois au lieu des 10 qui avaient été budgétisés).

40. Le montant pour 2009 proposé au titre des missions politiques spéciales relevant du groupe II, soit 21 622 600 dollars, représente une augmentation nette de 1 963 400 dollars par rapport au montant alloué pour 2008. Cette augmentation tient principalement à des besoins supplémentaires au titre des consultants et experts (1 180 400 dollars), du personnel civil (431 300 dollars) et des voyages (207 200 dollars).

41. Le tableau ci-dessous indique, pour le groupe II, les postes approuvés dans le budget de 2008, les postes vacants au 31 octobre 2008 et les propositions du Secrétaire général pour 2009.

<i>Mission</i>	<i>Postes approuvés pour 2008</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Postes proposés pour 2009</i>	<i>Postes nouveaux</i>	<i>Postes supprimés</i>	<i>Postes reclassés</i>
1. Groupe de contrôle sur la Somalie	2 (1 G (AC), 1 AL)		2 (1 G (AC), 1 AL)			
2. Groupe d'experts sur le Libéria	2 (2 AL)		–		2 (2 AL)	
3. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 P-3		1 P-3			
4. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 P-3		1 P-3			
5. Groupe d'experts sur le Soudan	3 (1 P-4, 1 P-3, 1 AL)	1 P-4	2 (1 P-3, 1 AL)		1 P-4	
6. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	10 [1 P-5, 4 P-3, 5 G (AC)]	1 P-3	10 [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 5 G (AC)]			1 P-3 à P-4
7. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	3 [2 P-3, 1 G (AC)]	–	5 [1 P-5, 2 P-3, 2 G (AC)]	2 (1 P-5, 1 G (AC))		
8. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	36 [1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 1 G (1°C) 7 G (AC)]	1 (1 P-5)	38 [1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 1 G (1°C), 7 G (AC)]	2 P-2		

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; G (1°C) =agent des services généraux (1^{re} classe); G (AC) =agent des services généraux (Autres classes); AL = agent local.

Observations et recommandations concernant les postes

Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), relative à la prolifération de toutes les armes de destruction massive

42. Il est proposé de créer deux nouveaux postes : un de spécialiste des affaires politiques (P-5) et un d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] (A/63/346/Add.2, par. 91 et 92). Le spécialiste des affaires politiques fournirait un appui fonctionnel aux réunions officielles et officieuses du Comité et un appui fonctionnel et logistique au Président du Comité, coordonnerait les activités de sensibilisation et de concertation du Comité, dont la collecte de fonds, et gérerait les fonds budgétaires et extrabudgétaires alloués au titre des activités liées à la résolution 1540. Comme l'indique le rapport, ces fonctions ont jusqu'ici été confiées à deux fonctionnaires (P-5) du Bureau des affaires de désarmement. L'assistant d'équipe s'occuperait, pour le Comité 1540, de l'administration, des finances et du soutien logistique. **Le Comité consultatif recommande que la**

création du poste d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] soit approuvée. Le Comité consultatif recommande que la création du poste de spécialiste des affaires politiques (P-5) ne soit pas approuvée; les fonctions correspondantes doivent continuer d'être exercées par des spécialistes du Bureau des affaires de désarmement occupant des postes existants.

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

43. Il est proposé de créer deux postes de spécialiste des affaires politiques (P-2) (ibid., par. 108), dont les titulaires seraient chargés d'appuyer cinq nouveaux groupes de travail techniques (assistance technique, financement du terrorisme, sécurité aux frontières/trafic d'armes/application des lois, questions juridiques d'ordre général, et protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte antiterroriste) et deux nouveaux groupes (un groupe du contrôle de la qualité et un groupe de la sensibilisation), créés à l'occasion d'une réorganisation opérée en 2008 aux fins d'une meilleure exécution des activités prescrites. L'un des spécialistes des affaires politiques se concentrerait sur la recherche dans le domaine politique et l'autre sur l'analyse statistique du contenu de la base de données de la Direction exécutive. **Le Comité consultatif recommande que la création des deux postes de spécialiste des affaires politiques (P-2) soit approuvée.**

Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

44. L'Équipe compte actuellement neuf postes [1 P-5, 3 P-3 et 5 agents des services généraux (Autres classes)]. Il est proposé qu'un des postes P-3 soit reclassé à P-4 étant donné la complexité accrue des tâches liées à la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité et le fait que le titulaire doit entretenir des contacts avec des personnes d'un niveau plus élevé. **Le Comité consultatif recommande que le reclassement proposé soit approuvé.**

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

45. Le tableau ci-dessous indique, par grande catégorie de dépenses opérationnelles, le montant estimatif (en milliers de dollars des États-Unis) des dépenses de l'année 2008, celui des prévisions de dépenses pour 2009 et la variation d'une année sur l'autre.

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009		Comparaison 2008-2009	
	Montant Crédits estimatif des ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non Total net renouvelables	Variation	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
1. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	79,2	57,2	22,0	57,2	35,2	–	(22,0)
2. Consultants et experts	8 373,2	8 091,3	281,9	9 553,6	9 271,7	–	1 180,4
3. Voyages	1 357,6	1 352,7	4,9	1 564,8	1 559,9	–	207,2
4. Installations et infrastructures	1 223,3	1 240,0	(16,7)	1 259,5	1 276,2	–	36,2

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier- 31 décembre 2008		Écart	Prévisions de dépenses pour 2009		Comparaison 2008-2009	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses		Total	Total net renouvelables	Variation	
							(1)
5. Transports terrestres	38,9	42,0	(3,1)	51,0	54,1	-	12,1
6. Transports aériens	15,0	-	15,0	-	(15,0)	-	(15,0)
7. Communications	283,2	188,0	95,2	231,0	135,8	-	(52,2)
8. Informatique	103,7	178,7	(75,0)	238,5	313,5	16,0	134,8
9. Fournitures, services et matériel divers	147,1	152,1	(5,0)	197,7	203,7	-	50,6
Total	11 621,2	11 302,0	319,2	13 153,3	12 834,1	16,0	1 532,1

46. Le Comité consultatif note que le montant estimatif des dépenses engagées en 2008 est de 11 302 000 dollars, pour un crédit de 11 621 200 dollars. L'écart de 319 200 dollars résulte de dépenses moins élevées que prévu au titre des consultants et experts (281 900 dollars) et des communications (95 200 dollars) et de dépassements de crédits au titre de l'informatique (75 000 dollars) et des installations et infrastructures (16 700 dollars).

47. Le montant demandé pour 2009 au titre des dépenses opérationnelles, soit 13 153 300 dollars, représente une augmentation de 1 532 100 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2008, laquelle s'explique principalement par une augmentation des dépenses prévues pour les consultants et experts (1 180 400 dollars), notamment pour le Groupe d'experts sur le Soudan (256 600 dollars) qui ferait appel à deux consultants linguistiques (français et arabe) en raison de la suppression du poste de traducteur- interprète (P-4), qu'il n'a pas été possible de pourvoir (voir plus haut le paragraphe 39), et par un allongement de la période de travail, qui passerait de 8 à 10 mois. L'augmentation tient aussi à la hausse du montant des honoraires mensuels des experts et consultants et des frais de voyage (billets d'avion et indemnité journalière de subsistance) pour l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité (232 000 dollars), le Groupe de contrôle sur la Somalie (204 000 dollars), le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (198 000 dollars) et l'Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (248 700 dollars), elle-même liée à l'augmentation de l'indemnité de cherté de vie, des frais de voyages (billets d'avion et indemnité journalière de subsistance) et au transfert du montant prévu pour un expert, auparavant recruté au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

48. **Le Comité consultatif estime que la présentation des montants proposés au titre des consultants pour le groupe II manque de transparence.** Dans bien des cas, il n'est pas fait de distinction entre les ressources qui sont demandées pour des experts et celles qui sont demandées pour des consultants. En réponse à sa question, le Comité a été informé que les contrats d'expert et les contrats de consultant sont pratiquement identiques, si ce n'est que les noms des experts apparaissent dans la lettre de nomination que le Secrétaire général adresse au Conseil de sécurité. Les consultants aident les groupes d'experts à s'acquitter de

leur mandat. Le Comité a aussi été informé que le montant proposé pour 2009 comprend (au titre des honoraires et des voyages) des montants de 8 062 400 dollars pour les experts et de 1 491 300 dollars pour les consultants, les chiffres correspondants pour 2008 étant de 7 433 600 dollars et 939 600 dollars. Le Comité consultatif pense qu'il faudrait que les membres des équipes et groupes d'experts eux-mêmes possèdent chacun certaines des compétences techniques nécessaires pour que les mandats puissent être exécutés, et qu'il ne devrait être fait appel à des consultants que pour des périodes plus courtes, pour certaines compétences très spécialisées qu'aucun membre des équipes et groupes ne possède. Le Comité consultatif recommande donc que le montant alloué au titre des consultants soit le même que le crédit ouvert pour 2008 (939 600 dollars).

49. Le montant proposé pour les voyages reflète une augmentation de 207 200 dollars. D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour l'Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (132 200 dollars), en raison d'une intensification des activités de sensibilisation et de besoins accrus au titre des voyages du Président et des membres du Comité, ainsi que de fonctionnaires, et pour la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (119 600 dollars), en raison d'une augmentation du nombre de visites approuvées, d'une participation à la sixième réunion spéciale du Comité contre le terrorisme et d'une augmentation des frais de voyage (billets d'avion et autres frais).

50. L'augmentation du montant demandé au titre de l'informatique (134 800 dollars) concerne principalement l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité (92 800 dollars) et a trait à l'achat de nouveaux logiciels, ainsi qu'à la mise à niveau et à la maintenance de logiciels existants et du site Web du Comité des sanctions.

C. Groupe thématique III

Bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, bureaux intégrés des Nations Unies et commissions

51. Les prévisions de dépenses pour 2009 relatives aux 10 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique III s'élèvent à 98 918 800 dollars, soit 21,2 % du montant total des crédits demandés au titre des missions politiques spéciales (A/63/346 et A/63/346/Add.3). On trouvera dans le tableau ci-dessous les prévisions de dépenses (en milliers de dollars des États-Unis), par mission, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2008 et pour 2009.

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Total net	Dépenses non renouvelables	Comparaison 2008-2009
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(4)-(3)	(6)	(7)=(4)-(1)
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	5 373,0	5 362,6	10,4	5 788,6	5 778,2	–	415,6
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	6 409,9	6 900,1	(490,2)	8 818,1	9 308,3	909,5	2 408,2
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	3 639,8	3 636,5	3,3	4 833,0	4 829,7	291,5	1 193,2
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	15 260,1	10 648,0	4 612,1	5 993,8	1 381,7	372,0	(9 266,3)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	–	–	–	15 204,0	15 204,0	1 882,0	15 204,0
Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	8 273,2	7 858,8	414,4	8 099,8	7 685,4	287,3	(173,4)
Commission d'enquête internationale indépendante	30 786,3	34 246,3	(3 460,0)	3 056,9	6 516,9	–	(27 729,4)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 317,5	1 812,1	505,4	2 293,6	1 788,2	414,4	(23,9)
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	31 124,6	32 251,6	(1 127,0)	37 898,4	39 025,4	342,6	6 773,8
Mission des Nations Unies au Népal	55 121,5	55 084,4	37,1	6 932,6	6 895,5	–	(48 188,9)
Total	158 305,9	157 800,4	505,5	98 918,8	98 413,3	4 499,3	(59 387,1)

52. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le montant des dépenses pour 2008 s'élève à 157 800 400 dollars, soit une économie de 505 500 dollars par rapport au crédit de 158 305 900 dollars ouvert pour 2008 au titre des missions classées dans le groupe thématique III. Le Comité consultatif note que les économies annoncées pour 2008 tiennent essentiellement au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (4 612 100 dollars). Elles sont en partie contrebalancées par le dépassement de crédits prévu au titre de la Commission d'enquête internationale indépendante (3 460 000 dollars), du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (1 127 000 dollars) et du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (490 200 dollars). On trouvera ci-après, dans les chapitres consacrés à chacune des missions concernées, des renseignements sur ces écarts.

53. Pour 2009, le montant estimatif des dépenses (98 918 800 dollars) représente une réduction de 59 387 100 dollars par rapport au crédit de 158 305 900 dollars ouvert pour 2008. Le Comité consultatif note que ces économies tiennent

essentiellement à la liquidation de la Mission des Nations Unies au Népal (48 188 900 dollars) et de la Commission d'enquête internationale indépendante (27 729 400 dollars) qui doit avoir lieu en 2009, et sont en partie contrebalancées par les dépenses prévues du fait de la création du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (15 204 000 dollars). Toutefois, ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les événements de ces derniers temps pourraient entraîner une prorogation pour une période limitée du mandat de la MINUNEP et de la Commission, auquel cas il faudrait évaluer les incidences de cette prorogation sur les prévisions de dépenses pour 2009.

54. Le tableau ci-dessous offre un récapitulatif des postes approuvés au titre du groupe thématique III pour 2008, des postes vacants au 31 octobre 2008 et des propositions faites par le Secrétaire général pour 2009. La MINUNEP et la Commission d'enquête internationale indépendante n'y figurent pas puisque, comme cela est indiqué plus haut, on prévoit pour l'heure de procéder à leur liquidation en 2009. On trouvera dans les chapitres consacrés à chacune des missions les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les effectifs nécessaires.

<i>Mission</i>	<i>Postes approuvés pour 2008</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Postes demandés pour 2009</i>	<i>Postes nouveaux</i>	<i>Suppres- sions</i>	<i>Reclas- sements</i>
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA)	28 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 3 SM, 1 G (AC), 2 AN, 12 AL, 1 VNU)	5 (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 VNU)	30 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 G (AC), 2 AN, 12 AL, 1 VNU)	2 1 P-4, 1 SM		1 P-3 à P-4
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA)	89 (1 SSG, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 7 SM, 9 G, 56 AL, 4 VNU)	8 (1 P-5, 1 P-2, 1 SM, 3 G (AC), 1 AL, 1 VNU)	96 (1 SSG, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 4 P-2, 8 SM, 9 G (AC), 61 AL, 5 VNU)	7 (1 SM, 5 AL, 1 VNU)		1 P-3 à P-4
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS)	29 (1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 2 SM, 4 G (AC), 1 AN, 13 AL)	2 (1 P-4, 1 P-3)	32 (1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 3 SM, 4 G (AC), 3 AN, 12 AL)	3 (1 P-3, 1 SM, 1 AN)		1 AL à AN
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS)	72 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 12 SM, 4 G (AC), 12 AN, 16 AL)	27 (1 D-2, 3 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 6 SM, 8 AN, 2 AL)	77 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 11 P-4, 10 P-3, 13 SM, 4 G (AC), 12 AN, 16 AL)	5 (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 SM)		
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)	–	–	73 (1 SSG, 1 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 13 SM, 13 AN, 18 AL)	73 (1 SSG, 1 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 13 SM, 13 AN, 18 AL)		
Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	22 (2 SGA, 1 D-2, 4 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 1 G (AC), 6 AL)	3 (1 D-2, 2 P-5)	22 (2 SGA, 1 D-2, 3 P-5, 7 P-4, 2 P-3, 1 G (AC), 6 AL)	1 P-4		1 P-5

Mission	Postes approuvés pour 2008	Postes vacants	Postes demandés pour 2009	Postes nouveaux	Suppres- sions	Reclas- sements
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	19 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 SM, 12 AL)	2 (1 P-4, 1 SM)	25 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 17 AL)	6 (1 P-3, 5 AL)		
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB)	430 (1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 27 P-4, 31 P-3, 4 P-2, 68 SM, 18 AN, 218 AL, 51 VNU)	20 (6 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 3 SM, 1 AN, 5 AL, 1 VNU)	452 (1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 30 P-4, 31 P-3, 4 P-2, 68 SM, 18 AN, 237 AL, 51 VNU)	22 (3 P-4, 19 AL)		

Abbreviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; G (1^{re}C) = agent des services généraux (1^{re} classe); G (AC) = agent des services généraux (Autres classes); AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local; VNU = Volontaire des Nations Unies.

1. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

55. Le montant estimatif des crédits demandés pour 2009 au titre du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) s'élève à 5 788 600 dollars, contre des crédits de 5 373 000 dollars ouverts pour 2008. L'augmentation de 415 600 dollars tient principalement au fait qu'il est proposé de créer deux postes de temporaire recruté sur le plan international (1 P-4 et 1 SM), ainsi qu'à la hausse du coefficient d'ajustement, qui passe de 40,1 à 54,2 %, laquelle est en partie compensée par l'emploi d'un taux de vacance plus élevé (12 % en 2009, contre 5 % en 2008) pour le personnel recruté sur le plan international (A/63/346/Add.3, par. 14 et 15). Le Comité consultatif a été informé qu'en moyenne le taux de vacance effectif était en 2008 de 21,8 % pour le personnel recruté sur le plan international. **Compte tenu du niveau élevé du taux de vacance effectif en 2008, le Comité consultatif recommande que l'on emploie en 2009 pour le personnel recruté sur le plan international un taux de vacance de 15 % au lieu des 12 % proposés.**

56. Parmi les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour 2009 figure la création de deux postes de temporaire recruté sur le plan international (ibid., par. 16) :

a) Un poste de conseiller pour l'égalité des sexes (P-4), afin que davantage d'activités soient menées à l'appui du rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité, comme prévu dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. S'étant enquis des fonctions qui seraient celles du conseiller pour l'égalité des sexes, le Comité consultatif a été informé que celles-ci consisteraient à promouvoir la prise en compte du souci de l'égalité des sexes à l'UNOWA et à la Commission mixte Cameroun-Nigéria ainsi qu'à l'échelon sous-régional, notamment à coordonner les activités menées par le Groupe de travail sur les femmes et la paix et la sécurité créé en avril 2007 pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. L'UNOWA n'étant pas doté d'un conseiller à plein temps pour l'égalité des sexes, sa Conseillère principale pour les questions relatives aux droits de l'homme, aidée par un consultant local, a rempli les fonctions de responsable de la coordination pour l'égalité des sexes entre 2004 et juillet 2007, date à laquelle elle a quitté la mission. En raison de l'accroissement de la charge de travail dans le domaine des questions concernant l'égalité des sexes, dû au renforcement du mandat

de l'UNOWA, et des compétences et connaissances spécialisées nécessaires, il a été proposé de créer un poste distinct;

b) Un poste d'assistant administratif (Service mobile), exclusivement rattaché au Bureau du Directeur, qui recevait jusque-là un appui administratif en fonction des besoins.

57. Il est proposé de reclasser un poste de temporaire de fonctionnaire d'administration de la classe P-3 à la classe P-4 afin que la gestion des ressources humaines soit assurée plus rapidement et plus efficacement, en particulier la gestion du personnel recruté sur le plan national pour travailler à l'UNOWA et pour assurer l'appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria. Le Comité consultatif a été informé que l'UNOWA n'avait pas obtenu la délégation de pouvoir concernant le personnel du fait qu'il n'était pas doté d'un poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) et que la gestion du personnel recruté sur le plan national était assurée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

58. Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition tendant à créer un poste de temporaire de conseiller pour l'égalité des sexes (P-4) et un poste de temporaire d'assistant administratif (Service mobile) ainsi qu'à reclasser le poste de temporaire de fonctionnaire d'administration de la classe P-3 à la classe P-4.

59. S'agissant des transports aériens, le Comité consultatif a été informé que pour l'UNOWA les dépenses prévues atteignaient 1 882 400 dollars pour 2008, alors que les crédits ouverts s'élevaient à 1 789 200 dollars et que le montant des ressources demandées pour 2009 était de 1 768 900 dollars. Le dépassement de crédits prévu, d'un montant de 93 200 dollars pour 2008, est principalement dû au coût du carburant, supérieur aux prévisions, et est en partie compensé par la réduction du nombre d'heures de vol qu'il est prévu d'effectuer avec l'avion de l'UNOWA (240 heures au lieu de 300). **Le Comité consultatif attire l'attention sur le fait que l'UNOWA doit mieux planifier et contrôler ces dépenses.**

60. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faut améliorer le cadre logique de la mission, en particulier la formulation des indicateurs de succès.** On trouvera au paragraphe 9 ci-dessus les observations que le Comité a formulées à ce propos.

2. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

61. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le BONUCA, créé en 2000, avait initialement pour mandat d'appuyer, entre autres, les efforts déployés par le Gouvernement pour consolider la paix et la réconciliation nationale. En fait, en raison de la persistance de la violence dans le pays, le Bureau a dû mener essentiellement des activités de rétablissement de la paix et de règlement de conflits (ibid., par. 26). Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a l'intention de soumettre au Conseil de sécurité des propositions concernant une mission intégrée en République centrafricaine, capable de mener une action cohérente et coordonnée (voir S/PV.6027). En outre, il estime que les activités de coopération et de coordination avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) doivent être clairement indiquées dans les projets de budget à venir (voir également par. 7 ci-dessus).

62. À propos du dépassement de 490 200 dollars prévus en 2008 (ibid., par. 33), le Comité consultatif a été informé qu'il était imputable principalement : a) à l'augmentation des dépenses communes de personnel relatives au personnel recruté sur le plan international (167 600 dollars), due à la hausse de la monnaie locale par rapport au dollar des États-Unis; b) aux voyages (171 900 dollars), les déplacements effectués par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs pour assister à des réunions sur les pourparlers de paix et s'acquitter du mandat du Bureau, ainsi que pour suivre une formation qu'il n'avait pas été prévue dans le budget étant plus nombreux que prévu; c) aux transports terrestres (184 600 dollars), en raison de l'augmentation du prix des carburants.

63. Le Comité consultatif estime que l'effet des fluctuations du taux de change et des prix du carburant sur les prévisions de dépenses pour 2008 peut avoir sensiblement évolué depuis l'établissement du projet de budget. Ses observations sur l'incidence des prix des carburants figurent au paragraphe 15 ci-dessus.

64. En ce qui concerne les voyages, le Comité consultatif note que le montant estimatif des dépenses prévues (252 100 dollars) dépasse le triple du crédit de 80 200 dollars ouvert pour 2008. Il rappelle à ce sujet que les frais de voyage engagés par la mission se sont élevés à 187 200 dollars en 2007, alors que le crédit ouvert était de 184 900 dollars, et à 147 600 dollars pour 2006, le crédit ouvert n'étant que de 105 000 dollars. **Le Comité observe que le Bureau a tendance à effectuer plus de déplacements que prévu au budget et lui demande instamment de faire preuve de plus de discipline budgétaire en la matière.** Des crédits d'un montant de 176 700 dollars sont demandés au titre des voyages pour 2009. **Le Comité recommande que le crédit demandé pour les frais de voyage en 2009 soit réduit de 10 %.**

65. Le montant des dépenses prévues du BONUCA pour 2009, soit 8 818 100 dollars, représente une augmentation de 2 408 200 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2008. Cette hausse est principalement due aux sept nouveaux postes qu'il est prévu de créer, au relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) et à l'achat et au remplacement de véhicules (ibid., par. 32).

66. Le BONUCA ouvrira son quatrième bureau auxiliaire à Paoua, dans la province d'Ouham-Pende, dans le nord-ouest du pays (ibid., par. 29). Il est prévu en 2009 de créer au total sept nouveaux postes, dont cinq pour le bureau auxiliaire, et de reclasser un poste de P-3 à P-4 (ibid., par. 32) :

a) Cinq postes pour le bureau auxiliaire de Paoua : un de spécialiste des droits de l'homme (Volontaire des Nations Unies), deux d'assistant aux droits de l'homme (agents locaux), un d'assistant aux communications et à l'informatique (agent local) et un de chauffeur (agent local);

b) Un poste d'assistant aux communications (agent du Service mobile) chargé d'assurer le bon fonctionnement du matériel de communications et d'informatique [(microterminaux VSAT, matériel de transmission/HF et VHF, système Thuraya et central téléphonique à autocommutateur privé (PABX)], pour faire face au surcroît de travail causé par l'augmentation du nombre de bureaux auxiliaires;

c) Un poste d'assistant aux finances et au budget (agent local), nécessaire pour faire face à l'augmentation du volume de travail et pour prêter un appui ponctuel aux bureaux auxiliaires;

d) Reclassement de P-3 à P-4 du poste de spécialiste des questions d'égalité des sexes, se justifiant par le développement constant des activités de son titulaire. Le Comité consultatif a été informé qu'il fallait de plus en plus tenir compte de la nécessité d'intégrer systématiquement une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les activités de la mission, à mesure que les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux s'intéressent de plus en plus au lien entre la paix et le chômage chez les jeunes, en particulier les jeunes femmes.

67. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création des sept postes demandés et le reclassement de P-3 à P-4 du poste de spécialiste des questions d'égalité des sexes.

68. Le Comité consultatif est déçu de constater que depuis plus de huit ans que la mission existe, aucun administrateur n'ait été recruté sur le plan national. Il engage le BONUSA à prendre sans tarder des mesures dans ce sens, en vue de contribuer au renforcement des capacités nationales et au transfert des connaissances et de donner à la population locale le sentiment d'être directement impliquée.

3. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

69. Le Comité consultatif note que le Conseil de sécurité salue le rôle important que jouent le BANUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies en vue de contribuer à consolider la paix et le développement, et attend avec intérêt les recommandations du Secrétaire général sur la manière dont la présence des Nations Unies en Guinée-Bissau devrait être reconfigurée afin d'appuyer plus efficacement la consolidation de la paix (S/PRST/2008/37). À cet égard, le Comité note que les élections législatives se sont déroulées avec succès et qu'une mission d'évaluation technique se rendra dans le pays au début de 2009 pour procéder à des consultations avec les autorités nationales, les partenaires régionaux et internationaux et les membres du système des Nations Unies présents à Bissau et pour proposer des options relatives à une présence intégrée des Nations Unies en Guinée-Bissau. Au terme de ces consultations, le Secrétaire général se propose de soumettre des recommandations au Conseil (voir S/2008/751, par. 48). Les incidences budgétaires qui pourraient découler d'une décision du Conseil seraient soumises à l'Assemblée pour examen (A/63/346/Add.3, par. 40 à 42).

70. Les dépenses prévues pour 2009, d'un montant estimatif de 4 833 000 dollars, sont en augmentation de 1 193 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2008, soit 3 639 800 dollars. L'augmentation est principalement imputable à la création de trois postes de temporaire, à l'augmentation des frais de location et d'entretien des locaux et du coût des services de sécurité, et à la prise en charge des frais d'affrètement de l'avion du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (ibid., par. 45).

71. Le Comité consultatif note que, en ce qui concerne les dépenses opérationnelles pour 2008, le dépassement prévu, soit 401 300 dollars, doit être compensé par une économie de 419 600 dollars, due principalement aux retards

enregistrés dans le recrutement de personnel de la catégorie des administrateurs (ibid., tableau précédant le paragraphe 45). Le Comité a été informé que le dépassement était principalement imputable à une dépense estimée à 306 600 dollars au titre des installations et infrastructures, justifiée par le fait que les résidences ne sont pas gardées, et de l'achat de carburant pour groupes électrogènes, suite à l'adoption des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, ainsi qu'à un relèvement du loyer et du coût des services d'entretien des locaux partagés.

72. Les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour 2009 comprennent la création de trois nouveaux postes de temporaire et le reclassement d'un poste de temporaire, comme suit (ibid., par. 47) :

a) Un spécialiste de la consolidation de la paix (administrateur recruté sur le plan national) chargé d'appuyer les initiatives de la Commission de consolidation de la paix, notamment l'élaboration d'un cadre stratégique de consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau;

b) Un fonctionnaire du budget et des finances (P-3) qui serait chargé des questions financières (opérations et orientations), le PNUD n'étant plus en mesure de fournir des services administratifs et financiers au Bureau; ce fonctionnaire remplirait aussi les fonctions de second agent ordonnateur en l'absence de l'agent ordonnateur principal;

c) Un assistant informaticien (agent du Service mobile) qui serait chargé des systèmes comptables (Sun et Progen), du système de gestion des achats (Mercury) et du système de gestion du matériel (Galileo), systèmes qui doivent permettre de faire face aux besoins opérationnels de la mission dans les domaines de l'administration et des finances;

d) Le reclassement à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national d'un poste de traducteur en raison des difficultés rencontrées pour recruter un traducteur qualifié à un poste d'agent local.

73. Le Comité consultatif recommande que la création des trois postes de temporaire proposés, à savoir celui de spécialiste de la consolidation de la paix (administrateur recruté sur le plan national), celui de fonctionnaire du budget et des finances (P-3) et celui d'assistant informaticien (agent du Service mobile) et le reclassement du poste de traducteur à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national soient approuvés.

4. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

74. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, une équipe interorganisations dirigée par le Département des affaires politiques a été dépêchée en Somalie en janvier 2008 afin de procéder à une évaluation stratégique devant servir de base à l'élaboration d'une démarche commune pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en Somalie (ibid., par. 53). Le Conseil de sécurité a souscrit aux recommandations de l'équipe d'évaluation dans sa résolution 1814 (2008), dans laquelle il a demandé aux organismes des Nations Unies de faire concorder leurs initiatives concernant les aspects politiques, les questions de sécurité et les programmes et de les intégrer de manière séquentielle afin qu'elles se renforcent mutuellement. À cet effet, il est proposé de créer un groupe de planification commune au Bureau politique et de transférer en Somalie le siège de l'équipe de

pays qui est actuellement installé à Nairobi. Le Conseil demande au Bureau politique et à l'équipe de pays des Nations Unies d'accroître leur appui aux Institutions fédérales de transition de la Somalie dans le but d'élaborer une constitution et d'organiser un référendum constitutionnel et des élections libres et démocratiques en 2009 (voir résolution 1814 (2008) du Conseil de sécurité, par. 2 à 5). Le Secrétaire général est prié de continuer à élaborer des plans conditionnels en prévision du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie pour succéder à la Mission de l'Union africaine en Somalie.

75. Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses relatives au fonctionnement du Bureau politique, d'un montant de 5 993 800 dollars, ne portent que sur les six premiers mois de 2009 et que, sur la base des recommandations d'une mission qui doit se rendre en Somalie au quatrième trimestre de 2008 pour évaluer la situation en matière de sécurité, un budget additionnel sera présenté à l'Assemblée générale pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009 (A/63/346/Add.3, par. 67). Suite à sa demande, le Comité a été informé que la mission d'évaluation de la situation en matière de sécurité a eu lieu, mais que ses membres n'ont pas pu se rendre à Mogadiscio en raison de l'instabilité qui règne dans la ville. Le Comité a également été informé que la moitié environ des quelque 1 400 membres de l'équipe de pays des Nations Unies travaille en territoire somalien et que 100 à 150 personnes en moyenne se rendent quotidiennement en mission dans le pays.

76. Il est proposé de créer cinq nouveaux postes de temporaire en 2009, dont quatre pour le groupe de planification commune qu'il est prévu de créer, comme suit (ibid., par. 71 à 73) :

a) Groupe de planification commune : chef du groupe (P-5), qui exercerait aussi les fonctions de chef du personnel, deux planificateurs (1 P-4 et 1 P-3) et un assistant administratif (agent du Service mobile);

b) Un logisticien (P-4), qui aurait pour tâche d'organiser et de mener à bien le transfert du Bureau de Nairobi en Somalie.

77. Conscient de l'importance qu'il y a à planifier une éventuelle future présence des Nations Unies en Somalie, le Comité consultatif souligne qu'il convient de tenir compte des leçons tirées d'expériences analogues aux fins de cet exercice.

78. Le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses pour 2009 avaient été établies en appliquant des taux de vacance de postes de 20 % pour les postes à pourvoir sur le plan international et de 10 % pour les postes à pourvoir sur le plan national. **Compte tenu des taux élevés de vacance de postes à la mission (27 des 72 postes de temporaire approuvés pour 2008 sont vacants, comme indiqué dans le tableau suivant le paragraphe 54 ci-dessus), ainsi que du fait qu'un budget additionnel fondé sur les recommandations d'une mission d'évaluation doit être soumis ultérieurement (voir par. 74 ci-dessus), le Comité consultatif recommande que les nouveaux postes de temporaire proposés soient pourvus par le redéploiement des ressources existantes.**

5. Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

79. Dans sa résolution 1829 (2008), le Conseil de sécurité a créé, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2008, le BINUCSIL qui prendrait la relève du BINUSIL. Le solde inutilisé des crédits ouverts pour le BINUSIL permettra de couvrir les dépenses prévues pour le démarrage des opérations du BINUCSIL pendant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008, soit environ 3 451 000 dollars. On prévoit que la phase de liquidation du BINUSIL s'achèvera le 31 décembre 2008 (A/63/346/Add.3, par. 74 et 80).

80. Le montant net des ressources nécessaires pour 2009 est estimé à 15 204 000 dollars et doit notamment permettre de couvrir le coût de 73 postes de temporaire (ibid., par. 83 à 87). Le BINUCSIL sera dirigé par un représentant du Secrétaire général ayant rang de sous-secrétaire général, qui sera épaulé par un groupe de planification stratégique intégrée et quatre sections techniques thématiques (questions politiques et consolidation de la paix, droits de l'homme et état de droit, institutions démocratiques et police et sécurité), ainsi qu'une section d'appui à la mission.

81. L'effectif total proposé est de 73 personnes, dont les fonctions sont décrites au paragraphe 89 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif note que, sur les 73 postes de temporaire proposés, 42 feront l'objet d'un recrutement sur le plan international et 31 sur le plan national (ibid., par. 88), et que 30 de ces postes seront affectés à la section de l'appui à la mission. Suite à sa demande, le Comité a été informé qu'au 11 novembre 2008, 41 des 73 postes proposés avaient été pourvus, dont 28 sur le plan international et 13 sur le plan national. Le Comité a également été informé que les taux de vacance de postes appliqués aux fins du calcul des prévisions de dépenses pour 2009 étaient de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 5 % pour le personnel recruté sur le plan national.

82. Le Comité consultatif recommande que les 73 postes de temporaire proposés soient approuvés. Il encourage le BINUCSIL à recruter le personnel dans les plus brefs délais, en particulier les titulaires des postes devant être pourvus sur le plan national. Toutefois, le Comité pense que les taux de vacance appliqués aux fins du calcul des prévisions budgétaires ne sont pas réalistes. Il recommande donc qu'un taux de vacance de 20 % soit appliqué au personnel devant être recruté sur le plan international pour 2009 et qu'une étude des effectifs nécessaires et de la structure du Bureau soit effectuée dans le contexte du projet de budget pour 2010, en tenant compte des moyens dont dispose l'équipe de pays des Nations Unies.

6. Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

83. Le montant des ressources demandées pour 2009, soit 8 099 800 dollars, est inférieur de 173 400 dollars au montant des crédits ouverts pour 2008. Cette diminution s'explique avant tout par la réduction du nombre d'heures de vol qu'il est prévu d'effectuer sur l'avion du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et du nombre d'heures de location d'hélicoptères, compte tenu des heures de vol enregistrées en 2008 (A/63/346/Add.3, par. 105). Le Comité consultatif a été informé que le nombre d'heures de vol qu'il est prévu d'effectuer sur l'avion du Bureau du Représentant spécial en vertu de l'accord de partage égal des coûts conclu avec ce dernier est estimé à 212 heures en 2009, contre 300 heures en 2008. En ce qui concerne la location de l'hélicoptère, le

nombre d'heures de vol serait ramené de trois mois en 2008 à 75 heures en 2009. En outre, à l'issue de la renégociation récente du contrat d'affrètement de l'hélicoptère, le coût de l'heure de vol a été ramené de 1 978 dollars en 2008 à 710 dollars en 2009.

84. Les modifications proposées pour 2009 en ce qui concerne le personnel sont les suivantes (ibid., par. 108 et 109) :

a) Il est prévu de supprimer un des deux postes de temporaire (P-5) financés dans le cadre d'engagements en vertu d'un contrat-cadre en 2008 et de transformer l'autre en poste de temporaire occupant des fonctions à plein temps de conseiller juridique principal (P-5);

b) Il est proposé de créer un poste de temporaire pour un cartographe (P-4) à la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions, à New York. Le titulaire de ce poste ferait bénéficier la Commission mixte de ses compétences techniques et administratives concernant le processus de démarcation en cours. Le Comité consultatif a été informé que le titulaire du poste aurait pour fonctions de produire les cartes à grande échelle et à haute résolution nécessaires à l'opération de démarcation afin de faciliter l'application de la décision de la Cour internationale de Justice sur le différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria, de mettre au point les dossiers d'appel d'offres sur la base des spécifications techniques élaborées par la Commission mixte et d'émettre les demandes de fourniture de biens ou services, et serait l'interlocuteur compétent pour toutes les questions techniques concernant la démarcation. Suite à sa demande, le Comité a été informé que ces fonctions devaient être exercées au Siège, compte tenu de la nécessité de disposer de matériel spécialisé. Il lui a aussi été précisé que, si 11 missions de maintien de la paix disposaient de leurs propres services d'information géographique, les missions politiques spéciales n'étaient pas dotées de tels moyens.

85. Le Comité consultatif recommande que les changements proposés concernant le personnel et les ressources demandés pour financer l'appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria soient approuvés.

7. Commission d'enquête internationale indépendante

86. Le rapport du Secrétaire général indique que les activités de fond de la Commission d'enquête se termineront le 31 décembre 2008 et qu'elle cessera de fonctionner progressivement pendant les quatre premiers mois de 2009, et aussi que le Tribunal spécial pour le Liban créé par la résolution 1757 (2007) du Conseil de sécurité commencera à fonctionner avant la fin du mandat actuel de la Commission, en décembre 2008 (A/63/346/Add.3, par. 111 et 114). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le mandat de la Commission pourrait être prorogé si le Tribunal spécial ne pouvait devenir opérationnel comme prévu en 2008. À cet égard, il note qu'une prorogation a été demandée jusqu'au 28 février 2009 (voir S/2008/764).

87. Un dépassement de crédits de 3 460 000 dollars est prévu en 2008 (ibid., par. 116). Le Contrôleur a informé le Comité consultatif que le Secrétaire général comptait couvrir ce dépassement en réaffectant les soldes inutilisés du budget des missions politiques spéciales approuvé pour 2008. Il lui a également fait savoir que ce dépassement résultait principalement des facteurs suivants :

a) Personnel recruté sur le plan international (1 270 400 dollars) : taux de l'indemnité journalière de subsistance plus élevés que prévu à Beyrouth et augmentation du montant des indemnités à La Haye, due à la création du nouveau bureau de la Commission;

b) Personnel fourni par les Gouvernements (1 130 500 dollars) : versements de frais de voyage et d'indemnités journalières de subsistance non prévus au budget, résultant de la nécessité de faire appel à des spécialistes pour préparer le transfert des éléments de preuve et des dossiers d'affaires au Tribunal spécial avant la fin de 2008;

c) Consultants et experts (1 012 200 dollars) : augmentation des dépenses dans différents domaines : police scientifique, analyse de renseignements, préparation des pièces à conviction et conseils juridiques notamment, et ajout de quatre nouvelles affaires aux 17 existantes;

d) Fournitures, services et matériel divers (1 378 800 dollars) : dépenses concernant essentiellement le transport d'éléments de preuve au bureau de la Commission à La Haye, ainsi que des analyses ADN, le transport des témoins, leur protection et l'assistance linguistique nécessaire pour recueillir leurs déclarations.

88. Le montant des dépenses est estimé à 3 056 900 dollars pour 2009, soit 27 729 400 dollars de moins que les crédits ouverts pour 2008 (ibid., par. 115).

89. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le coût de la création du nouveau bureau de la Commission à La Haye était estimé à 2 179 202 dollars pour 2008 et que depuis sa création la Commission avait coûté en tout 79,8 millions de dollars, ce qui comprend le montant final des dépenses des exercices 2004-2005 et 2006-2007 et du budget approuvé pour 2008.

90. Pour ce qui est du financement du Tribunal spécial pour le Liban (voir par. 86 ci-dessus), le Comité consultatif note qu'aux termes de la résolution 1757 (2007) du Conseil de sécurité, 51 % des dépenses du Tribunal sont financées par les contributions volontaires des États et 49 % par le Gouvernement libanais.

8. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

91. L'estimation des dépenses pour 2009 (2 293 600 dollars) est inférieure de 23 900 dollars aux crédits ouverts pour 2008, ce qui résulte principalement d'une diminution des dépenses de fonctionnement, les véhicules et le matériel du Centre ayant été achetés en 2008, partiellement compensée par la création proposée de six nouveaux postes. Le pays hôte continuera de prendre en charge le coût de la location des bureaux et des frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau, estimé à 120 000 dollars par an (A/63/346/Add.3, par. 127 et 128). Le PNUD fournit un appui administratif et logistique au Centre (ibid., par. 122).

92. Le Comité consultatif note que le Centre a un mandat à durée indéterminée [A/63/346, par. 3 a)] et que sa principale fonction est de renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits en Asie centrale (A/63/346/Add.3, par. 119). Il souligne que le Département des affaires politiques joue un rôle essentiel dans les activités de diplomatie préventive. Il note en outre que plus d'un an après sa création, le Centre n'a pas encore adopté son programme de travail et qu'il a mené en 2008 de nombreuses consultations pour

recenser les principales causes potentielles de conflit dans la région et établir un plan d'action pour s'y attaquer (ibid., par. 123). **Le Comité consultatif estime que l'absence de plan de travail et de plan d'action plus d'un an après la création du Centre révèle un manque de planification durant la période qui a précédé sa création (voir par. 14 ci-dessus). Il estime que le mandat du Centre manque de clarté sur certains points. Son rôle est décrit de manière particulièrement habituelle, notamment lorsqu'il est question de soutenir les efforts du système des Nations Unies en vue de « promouvoir une conception intégrée de l'aide préventive au développement et de l'assistance humanitaire » [A/63/346/Add.3, par. 119 d)].**

93. En tout, six nouveaux postes sont proposés pour 2009 (ibid., par. 131):

a) Un spécialiste des questions politiques (P-3) qui permettra au Centre de gérer correctement ses nombreux programmes relatifs à cinq pays et plusieurs organisations régionales; et

b) Cinq postes d'agent local : deux agents de sécurité, un assistant informaticien, un assistant aux télécommunications et un chauffeur.

94. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les cinq nouveaux postes d'agent local. Étant donné que le taux moyen de vacance de postes du personnel recruté sur le plan national est de 55 % environ en 2008 à cause des retards de recrutement, le Comité consultatif recommande de porter à 20 % au lieu des 10 % proposés le taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan national pour 2009. Il ne recommande pas d'approuver un nouveau poste de spécialiste des questions politiques (P-3), étant donné que le Centre n'a pas encore adopté son programme de travail et qu'il dispose déjà de deux postes pour les fonctions politiques (1 P-5 et 1 P-3).**

95. Les dépenses pour les voyages devraient atteindre 172 800 dollars en 2008 alors que l'enveloppe prévue était de 110 000 dollars. Le montant prévu pour les voyages en 2009 est de 258 000 dollars, soit 147 000 dollars de plus que les dépenses prévues pour ce poste en 2008. Le Comité consultatif a été informé que le dépassement de crédits en 2008 était principalement dû aux nombreux voyages que le chef du Centre a faits pour prendre des contacts dans les cinq pays intéressés. Il a également été informé que le montant prévu pour 2009 comprenait des visites trimestrielles dans chacune des cinq capitales (126 700 dollars) mais que l'augmentation s'expliquait principalement par les sommets des organisations régionales et par des consultations à Moscou, à Beijing, à Kaboul, à Vienne et à New York (108 400 dollars). **Le Comité consultatif recommande de maintenir les crédits alloués aux voyages en 2009 au même niveau que les dépenses prévues en 2008.**

9. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

96. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/63/346/Add.3, par. 134 et 135), le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi est placé sous la direction d'un Représentant exécutif du Secrétaire général, qui assume également les fonctions de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, de Représentant résident du PNUD et de responsable des questions de sécurité. Le Comité consultatif note que la situation politique générale et les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées pendant le premier

semestre de 2008, lorsque la reprise des hostilités a provoqué une nouvelle crise politique.

97. Le Comité consultatif note également que les dépassements de crédits prévus en 2008 (1 127 000 dollars) s'expliquent principalement par une hausse de 30 % du barème des traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national et par des taux de vacance de postes moins élevés que prévu pour les agents recrutés au plan international (15 % au lieu de 30 %), les administrateurs recrutés sur le plan national (5 % au lieu de 10 %) et les agents locaux (3 % au lieu de 10 %) (ibid., par. 145).

98. Les dépenses prévues (37 898 400 dollars) représentent une hausse de 6 773 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2008. Cette hausse s'explique principalement par la création proposée de 22 postes et par l'augmentation du prix de l'essence utilisée pour les générateurs et des dépenses liées aux services de sécurité, à l'entretien des bureaux et à la location d'un avion de la MONUC (ibid., par. 144).

99. Les 22 postes proposés sont les suivants (ibid., par. 146 et 147) :

a) Un spécialiste des affaires humanitaires (P-4) qui aidera le Représentant exécutif du Secrétaire général à exercer ses fonctions de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, étant donné que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a réduit ses activités et ses effectifs;

b) Un interprète (P-4) qui fera face à la demande d'interprétation en forte hausse depuis la reprise du processus de paix;

c) Un spécialiste des questions pénitentiaires (P-4) qui, à la demande du Gouvernement burundais, appuiera les efforts que fait celui-ci pour consolider l'état de droit, notamment en renforçant les systèmes judiciaire et pénitentiaire;

d) Un poste d'assistant caméraman (AL) dont le titulaire remplira les fonctions précédemment exercées par un vacataire;

e) Dix-huit postes d'agents locaux dont les titulaires rempliront les fonctions précédemment exercées par des vacataires – il apparaît que celles-ci présentent un caractère permanent. Le Comité consultatif a été informé que ces postes comprenaient un assistant (budget), cinq assistants régionaux chargés de l'appui aux clients en matière de communications et de technologies de l'information; trois factotums, un assistant administratif, trois techniciens de la construction, quatre chauffeurs et un mécanicien auto.

100. Le Comité consultatif recommande d'approuver le poste d'interprète P-4. Il recommande de financer le poste de spécialiste des questions pénitentiaires (P-4) par un redéploiement des ressources existantes. Étant donné que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires maintient dans le pays une présence opérationnelle de sept agents, il recommande de ne pas approuver le poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4). Il recommande d'approuver la création de 19 postes d'agent local dont les titulaires rempliront les fonctions précédemment exercées par des vacataires, comme indiqué aux alinéas d) et e) du paragraphe 99 ci-dessus. Cependant, il recommande de financer par un redéploiement des ressources existantes le poste d'assistant caméraman, le poste d'assistant (budget) et les cinq postes d'assistant régional chargé de

l'appui aux clients en matière de communications et de technologies de l'information.

101. Le montant des dépenses opérationnelles proposé pour 2009 est de 13 253 300 dollars, soit 2 935 100 dollars de plus que celui des crédits ouverts en 2008 (10 318 200 dollars). Cette augmentation comprend une hausse de 1 161 400 dollars du montant prévu au titre de l'installation et des infrastructures, destinée à couvrir l'augmentation des dépenses liées au carburant, aux services de sécurité et à l'entretien des locaux. Les ressources nécessaires au transport aérien sont estimées à 2 819 300 dollars en 2009, soit 822 200 dollars de plus que le montant des crédits ouverts en 2008. Ce montant couvre deux avions prêtés par la MONUC sur la base du remboursement des coûts et un hélicoptère appartenant à la flotte aérienne de la Mission. **Le Comité consultatif encourage la Mission à étudier dans son prochain projet de budget la possibilité de partager ses hélicoptères (voir aussi par. 16 ci-dessus). Il estime en particulier que l'accroissement de 1,1 million de dollars proposé pour les installations et l'infrastructure ne se justifie pas et que celui du montant des autres dépenses opérationnelles est quelque peu exagéré, en particulier l'augmentation de 50 % des dépenses liées aux consultants et aux experts. Il recommande donc de réduire de 1 000 000 dollars le montant des dépenses opérationnelles proposé pour 2009.**

10. Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP)

102. Le Secrétaire général indique que les crédits ouverts pour 2008 étaient censés couvrir les activités prévues jusqu'en juillet 2008 puis la liquidation de la Mission d'août à décembre 2008. Cependant, par sa résolution 1825 (2008), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 23 janvier 2009 et celle-ci a donc poursuivi ses opérations à plus petite échelle, utilisant les ressources approuvées pour 2008 pour faire face aux besoins découlant de cette prorogation. Aucun supplément ne sera demandé pour 2008 (A/63/346/Add.3, par. 157 à 159).

103. Le montant estimatif des dépenses pour 2009 est de 6 932 600 dollars, ce qui couvre les dépenses opérationnelles jusqu'en janvier 2009 et la liquidation qui devrait avoir lieu de février à mai 2009 (ibid., par. 160). Cependant, le Comité consultatif lit dans le procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 7 novembre 2008 (S/PV.6013) qu'il faudra peut-être proroger le mandat de la Mission de six mois au maximum, avec de nouveaux aménagements. Si le Conseil en décidait ainsi, la liquidation serait reportée en conséquence.

IV. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

104. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 1806 (2008), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MANUA pour un an, soit jusqu'au 23 mars 2009. Au paragraphe 4 de cette résolution, il recense les neuf domaines sur lesquels la Mission et le Représentant spécial du Secrétaire général devront faire porter leurs efforts, dans le cadre de leurs mandats respectifs et guidés par le principe du renforcement de la maîtrise et de la conduite des activités par l'Afghanistan, à savoir :

a) Promouvoir, en tant que coprésidents du Conseil commun de coordination et de suivi, un appui plus cohérent de la communauté internationale au Gouvernement afghan;

- b) Renforcer la coopération avec la Force internationale d'assistance à la sécurité en vue d'améliorer la coordination civile et militaire;
- c) Mener une action de sensibilisation politique, grâce à une présence renforcée et élargie dans tout le pays;
- d) Offrir leurs bons offices pour appuyer la mise en œuvre de programmes de réconciliation menés par les Afghans;
- e) Appuyer les efforts entrepris pour améliorer la gouvernance et l'état de droit, lutter contre la corruption et promouvoir le développement, en particulier au niveau local;
- f) Jouer un rôle central de coordination en vue de faciliter la fourniture de l'aide humanitaire;
- g) Continuer à coopérer avec la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et à suivre la situation des civils en vue d'assurer leur protection et à aider à donner pleinement effet aux dispositions de la Constitution afghane qui concernent les libertés fondamentales et les droits de l'homme;
- h) Appuyer le processus électoral;
- i) Appuyer la coopération régionale.

105. De plus, dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 11 juillet 2008 (S/PRST/2008/26), le Conseil a accueilli avec satisfaction les résultats de la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan, qui s'est tenue à Paris le 12 juin 2008 (voir S/2008/434) et approuvé les éléments clefs identifiés dans la Déclaration de Paris, rappelant le rôle renforcé de la MANUA et du Représentant spécial du Secrétaire général pour ce qui était de la conduite et la coordination des efforts civils internationaux en Afghanistan dans le cadre d'une approche intégrée. Le Conseil a aussi approuvé la recommandation du Secrétaire général selon laquelle « pour donner à la MANUA les moyens de s'acquitter de son mandat, il faudrait mobiliser rapidement des ressources techniques, administratives et de sécurité beaucoup plus conséquentes dans les domaines mentionnés dans le rapport du Secrétaire général, au moyen des méthodes et procédures en vigueur dans le système des Nations Unies ». En particulier, il a accueilli favorablement « l'intention de développer encore la présence de la MANUA sur le terrain en ouvrant six nouveaux bureaux provinciaux au cours des 12 mois suivants » (S/PRST/2008/26). Le Conseil a accueilli favorablement les plans visant à améliorer la cohérence de l'action de l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui des priorités de la MANUA. Il convient aussi de préciser que, le 10 novembre 2008, l'Assemblée générale a adopté la résolution 63/18 sur la situation en Afghanistan (voir A/63/L.17 et Add.1).

106. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport (A/63/346/Add.4), les crédits demandés pour 2009 doivent permettre à la MANUA d'offrir un appui efficace dans les domaines prioritaires arrêtés dans la résolution 1806 (2008) et réaffirmés dans la Déclaration de Paris. Ainsi, il est proposé de renforcer les capacités techniques et administratives de la Mission, en redéployant les ressources actuelles ou, dans certains cas, en étoffant considérablement les effectifs, ou encore en opérant des réformes structurelles. À ce propos, le Comité note que la MANUA entend conserver une structure à deux composantes (composante I, questions politiques, et composante II, secours, relèvement et reconstruction). La

composante I étofferait ses capacités d'assistance électorale et de renforcement de la gouvernance et des institutions par la création de deux nouveaux groupes. Le renforcement de la gouvernance, qui relève actuellement du Groupe de la gouvernance et du développement de la composante II, serait confié au Groupe de la gouvernance de la composante I, de manière à mettre en synergie le dialogue politique, le renforcement des institutions et l'état de droit (ibid., par. 56 à 59). Le nouveau Groupe de l'assistance électorale serait chargé des activités énumérées au paragraphe 70 du rapport du Secrétaire général en vue des élections qui devraient se tenir en 2009 et 2010 (ibid., par. 70 à 74).

107. En ce qui concerne la composante II, le Comité rappelle que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des secours, du relèvement et de la reconstruction exerce également les fonctions de Coordonnateur résident et de Coordonnateur de l'action humanitaire. Dans le contexte de la restructuration proposée, la composante II serait considérablement élargie afin d'appuyer la Stratégie nationale de développement et de promouvoir la coordination des donateurs et l'efficacité de l'aide. Il est donc proposé de créer un nouveau poste de conseiller spécial qui serait chargé de diriger les activités d'aide et de développement et de superviser le Groupe de l'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et le nouveau Groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide (ibid., par. 80 à 100).

108. Par ailleurs, il est proposé de créer un nouveau groupe de l'analyse et de la planification, qui relèverait du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et serait chargé d'appuyer le Conseil commun de coordination et d'aider le Représentant spécial à adopter une démarche intégrée alliant la dimension politique, les questions de sécurité et les aspects relatifs au développement (ibid., par. 21 à 29). Le nouveau groupe résulterait de la fusion de la Cellule d'analyse conjointe et du Groupe de la coordination et du suivi du Pacte pour l'Afghanistan, et tous les postes existants de ces deux unités y seraient transférés. La création d'une section de l'information géographique est également proposée au titre de l'appui au programme (ibid., par. 154 à 156).

109. La Mission compte actuellement huit bureaux régionaux, neuf bureaux provinciaux et deux bureaux de liaison (à Islamabad et à Téhéran). Elle a l'intention d'ouvrir six autres bureaux provinciaux afin de renforcer sa présence sur le terrain et de mieux venir en aide aux populations marginalisées et aux zones les plus défavorisées. Le Comité consultatif a appris, après s'en être enquis, que deux de ces bureaux devaient s'ouvrir avant la fin de 2008 : l'un à Tirin Kot, dans la province d'Uruzgan, qui s'est ouvert comme prévu pendant la première semaine de novembre, et l'autre à Pil-i-Khumri, dans la province de Baghlan, qui devait s'ouvrir la dernière semaine de décembre. L'ouverture de quatre autres bureaux provinciaux est prévue dans le courant de 2009 : à Farah (province de Farah) en mars, à Sari Pul (province de Sari Pul) au début du mois d'avril, à Lashkar Gah (province de Helmand) au début du mois de juin, et à Ghazni (province de Ghazni) au début du mois de juillet.

110. Pendant que le Comité consultatif examinait le rapport du Secrétaire général, (A/63/346/Add.4), le Représentant spécial l'a informé des faits marquants qui étaient survenus depuis la rédaction du rapport dans les domaines de la coordination des affaires humanitaires et de la lutte contre les stupéfiants. Après en avoir discuté avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et avec les

organisations non gouvernementales s'occupant d'assistance humanitaire, la MANUA a décidé de réduire les activités qu'elle avait proposées dans les prévisions de dépenses (A/63/346/Add.4) en matière de coordination des affaires humanitaires et de créer un bureau du BCAH en Afghanistan, qui serait financé par des contributions volontaires. Le Comité consultatif s'étant enquis des raisons de cette décision, il a été informé qu'aux yeux de la communauté humanitaire, le mandat de la MANUA concernant l'appui au Gouvernement et son rôle de coordination civile et militaire compromettraient la neutralité requise pour une action humanitaire axée sur les besoins et compliquaient la tâche de la MANUA s'agissant de trouver et de recruter des experts humanitaires. On a estimé qu'en créant un bureau du BCAH indépendant de la MANUA, on disposerait d'une capacité de coordination humanitaire spécifique, ce qui faciliterait les partenariats avec les organisations non gouvernementales, qui sont des acteurs clefs de la fourniture de l'assistance humanitaire.

111. Selon le Secrétaire général, le bureau du BCAH ferait partie de l'équipe de pays des Nations Unies, ses activités cadreraient parfaitement avec la stratégie intégrée de la Mission et ses responsabilités s'articuleraient avec celles du Coordonnateur des secours humanitaires qu'elles viendraient compléter, comme prévu dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Le Chef du Bureau du BCAH rendrait compte directement au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (composante II) et relèverait hiérarchiquement du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Il devrait aussi rendre compte au Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan en sa qualité de plus haut représentant de l'Organisation des Nations Unies dans le pays. Le Comité a été informé que cette nouvelle structure et l'organigramme proposés seraient dans le droit fil des formules retenues pour les missions intégrées des Nations Unies dont les mandats comportent plusieurs composantes, à savoir maintien de la paix, consolidation de la paix ou appui politique, et s'inscrivent dans un contexte de crise humanitaire. De manière générale, la taille et les capacités du bureau du BCAH devraient correspondre à celles qui avaient été initialement envisagées pour le Groupe des affaires humanitaires de la MANUA, une certaine souplesse étant toutefois ménagée pour parer à toute évolution de la situation humanitaire. Il est également prévu que le bureau et ses activités seraient financés par des contributions volontaires. Dans l'immédiat, le Représentant spécial a demandé aux donateurs qui avaient annoncé leur intention de financer les dispositions transitoires de verser leurs contributions au BCAH, de manière à renforcer les capacités humanitaires de l'Organisation avant le début de l'hiver.

112. Le Comité consultatif relève que cette option aurait pour effet de diminuer le nombre de postes proposés pour le Groupe des affaires humanitaires au siège de la MANUA à Kaboul (18 postes), de même que le nombre de postes à déployer dans les bureaux régionaux et provinciaux de la MANUA (60 postes), tout en permettant de mettre en place au siège de la MANUA un groupe des affaires humanitaires plus restreint, qui assurerait la liaison entre la Mission et le bureau du BCAH, et de réduire la présence humanitaire sur le terrain (voir plus bas, par. 125 et 126).

113. En outre, le Comité a été informé que, suite à la Conférence de Paris du 12 juin 2008, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont tenu une série de consultations sur les moyens d'améliorer les mécanismes de coopération pour la lutte contre les stupéfiants dans le système des Nations Unies. Ces consultations ont

mis en lumière une faiblesse structurelle : la MANUA, dont le Représentant spécial copréside le Conseil commun de coordination et de suivi, a autorité pour mobiliser les acteurs nationaux et internationaux autour de questions de fond telles que la lutte contre les stupéfiants. Or, elle ne dispose pas de compétences du niveau voulu pour piloter les choix de politique, que ce soit dans les réunions du Conseil commun ou auprès de ses principaux interlocuteurs nationaux ou internationaux. Le Bureau de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui fait partie de l'équipe de pays des Nations Unies, est actuellement dirigé par un fonctionnaire D-1, dont la mission principale est de superviser l'exécution des projets de l'Office. Le Représentant spécial du Secrétaire général et le Directeur exécutif de l'Office recommandent avec insistance qu'un expert de la lutte contre les drogues du niveau D-2 soit affecté à la MANUA, de manière que le pouvoir de mobilisation de la Mission soit dûment étayé par les compétences du niveau requis.

114. Ces deux modifications des prévisions de dépenses pour la MANUA (soit 168 156 400 dollars) indiquées par le Secrétaire général dans son rapport (A/63/346/Add.4) se traduiraient par une baisse de 4 169 300 dollars correspondant à la diminution du nombre de postes proposés pour les activités de coordination des affaires humanitaires ainsi que d'une baisse de 190 000 dollars au titre des dépenses opérationnelles (soit) et par une augmentation de 179 400 dollars correspondant à un poste dans le Groupe de la lutte contre les stupéfiants. Le résultat serait une diminution nette de 4 179 900 dollars. Des précisions sont fournies dans l'annexe II du présent document. Le Comité consultatif relève que lesdites modifications n'affecteraient en rien le cadre logique de la Mission proposé pour 2009, si ce n'est pour deux indicateurs de succès relatifs aux activités humanitaires qui seraient modifiés ou supprimés. Ces changements sont exposés dans l'annexe III.

115. Le tableau ci-après indique, en milliers de dollars des États-Unis, le montant estimatif des dépenses prévues pour la période s'achevant le 31 décembre 2008, celui des prévisions de dépenses révisées pour 2009, compte tenu des révisions indiquées au paragraphe 114 ci-dessus, et la variation d'une année sur l'autre.

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			Comparaison 2008-2009
	Montant estimatif des dépenses		Écart	Total	Total Net	Dépenses non renouvelables	Variation
	Crédits ouverts						
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(4)-(3)	(6)	(7)=(4)-(1)
Militaires et personnel de police	1 079,6	1 040,4	39,2	1 225,7	1 186,5	–	146,1
Personnel civil	44 890,8	53 707,6	(8 816,8)	72 373,7	81 190,5	–	27 482,9
Dépenses opérationnelles	30 098,3	31 600,5	(1 502,2)	90 377,1	91 879,3	35 403,4	60 278,8
Total	76 068,7	86 348,5	(10 279,8)	163 976,5	174 256,3	35 403,4	87 907,8

116. Le Comité consultatif note que des crédits d'un montant de 76 068 700 dollars avaient été approuvés pour 2008 et que le montant estimatif des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre est de 86 348 500 dollars. Le dépassement de crédits de 10 279 800 dollars est principalement imputable à des dépenses plus élevées que prévu pour le personnel civil (8 816 800 dollars) du fait :

- a) De taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan national et sur le plan international inférieurs à ce qui avait été prévu (23 % et 9 % contre 26 % et 22 %, respectivement, dans le budget);
- b) De l'augmentation du taux de l'indemnité de subsistance de la Mission, suite à une révision intervenue après l'établissement du budget;
- c) Du versement d'une allocation spéciale pour l'Afghanistan du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008;
- d) De l'augmentation des traitements du personnel local.

117. Un dépassement des crédits est prévu au titre des dépenses opérationnelles (1 502 200 dollars), qui est principalement imputable à la hausse des prix du carburant et des billets d'avion (vols nationaux et internationaux), et à l'accroissement du nombre de vols nécessaires du fait de l'élargissement de la Mission, ainsi qu'au titre des installations et infrastructures (326 700 dollars) en raison de l'augmentation du prix de l'électricité, de dépenses imprévues pour des services d'entretien divers et de l'augmentation du coût des services fournis par des vacataires. En revanche, les dépenses de communications ont été inférieures de 39 000 dollars à ce qui avait été prévu.

118. Un montant de 39 200 dollars correspondant à la sous-utilisation du crédit ouvert pour les militaires et le personnel de police devrait venir en déduction du montant des dépassements de crédit pour 2008. Ces dépassements de crédit sont le résultat net d'un dépassement de crédit au titre des militaires et du personnel de police suite à l'augmentation du montant de l'indemnité journalière de subsistance (passé de 102 à 142 dollars pour les 30 premiers jours et de 90 à 108 dollars par la suite) intervenue après l'établissement du budget, et d'une sous-utilisation des crédits prévus pour la police civile, en raison d'un taux de vacance plus élevé que prévu (60 %).

119. Le montant estimatif des prévisions révisées pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 est de 163 976 500 dollars en chiffres nets (montant brut : 174 343 000 dollars). L'augmentation de 87 907 800 dollars (soit 115 %) par rapport aux crédits approuvés pour 2008 s'explique par le renforcement proposé de la Mission compte tenu des priorités énoncées plus haut, aux paragraphes 104 et 105.

Militaires et personnel de police

120. Le montant de 1 225 700 dollars prévu pour 2009 au titre des militaires et du personnel de police fait apparaître une hausse de 146 100 dollars par rapport au crédit de 1 079 600 dollars ouvert pour 2008. Il couvre les ressources nécessaires au déploiement d'un conseiller militaire, de 19 officiers de liaison et de 8 conseillers de police civile. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de 15 % pour les observateurs militaires et 25 % pour la police civile. L'augmentation nette des coûts s'explique par la hausse du taux de l'indemnité de subsistance (missions) (voir par. 118 ci-dessus), en partie compensée par une baisse des dépenses au titre des conseillers de police civile résultant de l'application d'un taux de vacance de 25 %, contre un taux nul pour 2008. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources proposées pour 2009 au titre des militaires et du personnel de police.**

Personnel civil

121. On trouvera dans le tableau ci-après des renseignements concernant le nombre de postes approuvés, le nombre de postes vacants au 31 octobre 2008 et les propositions du Secrétaire général pour 2009, compte tenu des modifications indiquées aux paragraphes 112 et 113 ci-dessus.

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour 2008	1 586	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 24 P-5, 68 P-4, 72 P-3, 21 P-2, 97 SM, 17 G, 173 AN, 1 060 AL, 43 VNU
Postes vacants au 31 octobre 2008	120	1 D-1, 4 P-5, 16 P-4, 10 P-3, 5 P-2, 6 G (AC), 5 SM, 2 SS, 22 AN, 46 AL, 3 VNU
Postes proposés pour 2009	2 023	1 SGA, 2 SSG, 4 D-2, 8 D-1, 27 P-5, 87 P-4, 96 P-3, 57 P-2, 123 SM, 20 G, 230 AN, 1 309 AL, 59 VNU
Créations	437	3 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 19 P-4, 24 P-3, 36 P-2, 26 SM, 3 G (AC), 57 AN, 249 AL, 16 VNU
Suppressions	–	
Transferts	37	3 P-5, 6 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 1 SM, 5 AN, 8 AL, 10 VNU
Reclassements	3	1 P-5 à D-1, 1 P-2 à P-3, 1 P-5 à P-4

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; G = agent des services généraux; G (AC) = agent des services généraux (Autres classes); AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local; SS = agent du Service de sécurité; VNU = Volontaire des Nations Unies.

122. Le nouveau tableau d'effectifs proposé pour 2009 comprend 2 023 postes, dont 425 fonctionnaires recrutés sur le plan international (282 administrateurs, 123 agents du Service mobile et 20 agents des services généraux), 1 539 fonctionnaires recrutés sur le plan national (230 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 309 agents locaux) et 59 Volontaires des Nations Unies. On dénombre 437 nouveaux postes par rapport aux effectifs approuvés pour 2008, à savoir 115 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (86 administrateurs, 26 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux), 306 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (57 administrateurs recrutés sur le plan national et 249 agents locaux) et 16 postes de Volontaire des Nations Unies. Le Comité consultatif note que 308 postes parmi les postes supplémentaires demandés viendraient renforcer les bureaux régionaux et provinciaux, dans le cadre de l'expansion de la présence de la MANUA dans les provinces (45 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 244 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 19 Volontaires des Nations Unies).

123. Le montant révisé des ressources proposées au titre du personnel civil s'élèverait à 72 373 700 dollars. L'augmentation de 27 482 900 dollars est le fait de la création de 437 nouveaux postes, de la hausse prévue des traitements du personnel recruté sur les plans international et national, de la hausse des taux de l'indemnité de subsistance (missions) pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international, de l'inclusion de l'indemnité spéciale pour l'Afghanistan pour le

personnel recruté sur le plan international jusqu'au 30 juin 2009 et de la hausse des coûts afférents aux Volontaires des Nations Unies (voir A/63/346/Add.4, par. 225, 228 et 231). Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de 25 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 15 % pour le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies (voir également par. 129 ci-après). En ce qui concerne l'indemnité spéciale pour l'Afghanistan, le Comité consultatif fait sienne la demande du Secrétaire général d'instituer, à titre exceptionnel, une indemnité spéciale pour le personnel international de la MANUA, semblable à l'indemnité spéciale pour l'Iraq, pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur l'harmonisation des conditions d'emploi et la rationalisation du régime des engagements.

Observations et recommandations concernant les postes

124. Le Secrétaire général décrit les modifications de tableau d'effectifs proposées pour 2009 aux paragraphes 19 à 216 de son rapport (A/63/346/Add.4). On trouvera en annexe au présent rapport des organigrammes faisant apparaître les postes actuels et les nouveaux postes proposés, ainsi que les transferts et les reclassements. Le Comité consultatif a joint au présent rapport un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la MANUA pour 2009, y compris les unités administratives actuelles et proposées, les postes supplémentaires, les transferts et les reclassements (voir annexe IV). Les nouvelles modifications visant le Groupe des affaires humanitaires et le Groupe de la lutte contre les stupéfiants qui ont été communiquées au Comité sont récapitulées aux paragraphes 125 à 127 ci-dessous.

125. Du fait de la décision d'établir une antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Groupe des affaires humanitaires de la MANUA, qui constituerait le principal trait d'union entre la Mission et l'antenne, compterait désormais 10 postes au total, et non 28 comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/63/346/Add.4). Deux postes actuellement affectés à des tâches liées à la coordination des affaires humanitaires au sein du Groupe du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire seraient transférés à l'intérieur de la Mission afin de créer un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) chargé de diriger le Groupe des affaires humanitaires et un poste de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national). Il est proposé de créer huit autres postes au sein du Groupe au quartier général de la Mission, à Kaboul, à savoir :

a) Un spécialiste des affaires humanitaires responsable de la liaison et de la sensibilisation (P-3) chargé d'assurer la liaison avec les autres acteurs intervenant dans la coordination de l'action humanitaire de l'ONU sur le terrain, en particulier l'antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi qu'avec les contingents, les institutions afghanes et les autres parties concernées, au nom de la communauté humanitaire travaillant sur le terrain;

b) Un spécialiste des affaires humanitaires responsable de l'analyse des données et de l'établissement des rapports (P-3) chargé de veiller à ce que les données relatives à la situation humanitaire dans le pays et leur analyse soient régulièrement communiquées à d'autres composantes de la Mission;

c) Un spécialiste des affaires humanitaires responsable de la liaison et de la sensibilisation (P-2) chargé d'appuyer les activités du Groupe en matière de liaison avec les autres acteurs intervenant dans la coordination de l'action humanitaire de l'ONU sur le terrain, en particulier l'antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires;

d) Un spécialiste des affaires humanitaires responsable de l'analyse des données et de l'établissement des rapports (P-2) chargé d'appuyer les activités du Groupe s'agissant de veiller à ce que les données relatives à la situation humanitaire dans le pays et leur analyse soient régulièrement communiquées à d'autres composantes de la Mission;

e) Deux spécialistes des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national), l'un chargé d'appuyer le Chef du Groupe et l'autre chargé d'appuyer, avec le concours du titulaire du poste transféré visé au paragraphe 125 ci-dessus, les fonctions de sensibilisation et de collecte et d'analyse de données;

f) Deux assistants (agent local) chargés d'assurer des services d'assistance, d'effectuer des travaux de secrétariat en appui aux activités du Groupe et d'exercer les fonctions de chauffeur.

126. Dans le cadre de cette proposition, 60 postes (13 P-4, 5 P-3, 21 administrateurs recrutés sur le plan national et 21 agents locaux) demandés dans le rapport du Secrétaire général (A/63/346/Add.4, par. 184 à 203), qui auraient été affectés à des activités humanitaires dans les bureaux régionaux et provinciaux, ne sont plus nécessaires.

127. En ce qui concerne le Groupe de la lutte contre les stupéfiants, le tableau d'effectifs proposé compterait cinq postes (voir annexe IV) : deux postes existants (1 P-3 et 1 agent local), deux postes supplémentaires (1 P-4 et 1 administrateur recruté sur le plan national) demandés dans le rapport du Secrétaire général (A/63/346/Add.4, par. 96 et 97) et un nouveau poste de conseiller pour la lutte contre les stupéfiants (D-2) qu'il est proposé de créer (voir par. 113 ci-dessus). S'agissant de ce dernier poste, le Comité consultatif a été informé que le ou la titulaire fournirait des conseils en matière de lutte contre le trafic de drogues et s'attaquerait aux graves problèmes de coordination dans ce domaine. Il ou elle œuvrerait en étroite coordination avec le Bureau de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Kaboul et avec son plein appui en vue de : a) fournir au Représentant spécial du Secrétaire général un appui technique et stratégique en matière de lutte contre les stupéfiants; b) piloter les efforts du Représentant spécial concernant la coordination des politiques de lutte contre les stupéfiants, notamment en organisant, en préparant et en présidant les réunions de groupes de travail du Conseil commun de coordination et de suivi; c) faire office d'intermédiaire désigné du Représentant spécial pour les questions liées à la lutte contre les stupéfiants auprès du Gouvernement afghan, notamment à l'occasion de réunions régulières avec les ministres compétents visant à préciser les objectifs dans ce domaine et à renforcer la mise en œuvre coordonnée de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue; d) faire office d'intermédiaire désigné du Représentant spécial pour les questions liées à la lutte contre les stupéfiants auprès des acteurs internationaux intéressés; et e) travailler en étroite coordination avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et veiller à ce que les activités de l'équipe de pays des Nations Unies soient compatibles avec les

mesures transversales prises pour réduire l'impact de l'industrie illégale des stupéfiants sur la reconstruction et le relèvement de l'Afghanistan et à ce qu'elles favorisent la mise en œuvre de ces mesures.

128. Le Comité consultatif note que les modifications de tableau d'effectifs proposées pour 2009 répondent aux priorités énoncées dans la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité et dans la Déclaration de Paris du 19 juin 2008 et juge intéressants la nouvelle stratégie et le nouveau plan de travail de la Mission. Le Comité recommande le maintien en 2009 des postes approuvés pour 2008. Il recommande également d'accepter que soient créés 437 postes supplémentaires à la MANUA pour 2009, comme indiqué à l'annexe IV, y compris les modifications qui figurent aux paragraphes 110 à 113 ci-dessus ainsi que les transferts et les reclassements proposés.

129. Au vu du nombre de postes vacants indiqué dans le tableau qui suit le paragraphe 121 ci-dessus, et compte tenu de l'augmentation notable du nombre de postes et de la situation dans le pays, le Comité consultatif recommande que les taux de vacance servant à l'estimation des dépenses de personnel pour 2009 soient portés à 30 % pour le personnel recruté sur le plan international et 20 % pour le personnel recruté sur le plan national, au lieu des 25 % et 15 % proposés (voir par. 123 ci-dessus). Le Comité estime par ailleurs qu'il faudra continuer d'examiner les effectifs et la structure de la Mission au fur et à mesure de sa mise en place, en gardant à l'esprit les conditions de sécurité nécessaires au déploiement de personnel dans les bureaux régionaux et provinciaux (voir par. 104 et 105 ci-dessus). Il recommande en outre que le prochain projet de budget comporte une analyse de la manière dont les effectifs supplémentaires approuvés et la réorganisation de la Mission auront contribué à l'exécution de son mandat.

Observations et recommandations relatives aux dépenses de fonctionnement

130. On trouvera dans le tableau ci-dessous le montant estimatif (en milliers de dollars des États-Unis) des dépenses de fonctionnement au 31 décembre 2009, ventilé par catégories de dépenses et comparé aux dépenses prévues pour 2009 et au montant des crédits approuvés pour 2008.

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			Comparaison 2008-2009
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart (3) = (1) - (2)	Total	Total net	Dépenses non renouvelables	Variation (7) = (4) - (1)
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Consultants et experts	213,7	213,7	–	213,7	213,7	–	–
Voyages	1 060,0	1 060,0	–	1 628,3	1 628,3	–	568,3
Installations et infrastructures	7 969,2	8 295,9	(326,7)	19 130,5	19 457,2	3 761,3	11 161,3
Transports terrestres	5 183,7	5 183,7	–	30 141,8	30 141,8	27 390,8	24 958,1
Transports aériens	11 021,9	12 236,4	(1 214,5)	28 887,1	30 101,6	33,5	17 865,2
Transmissions	2 296,5	2 257,5	39,0	5 040,4	5 001,4	1 830,9	2 743,9
Informatique	1 486,5	1 486,5	–	3 310,5	3 310,5	1 936,9	1 824,0

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			Comparaison 2008-2009
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Total net	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Services médicaux	288,3	288,3	–	499,4	499,4	39,9	211,1
Fournitures, services et matériel divers	578,5	578,5	–	1 525,4	1 525,4	410,1	946,9
Total	30 098,3	31 600,5	(1 502,2)	90 377,1	91 879,3	35 403,4	60 278,8

131. Le montant des dépenses opérationnelles est estimé à 90 377 100 dollars pour 2009, tandis que le crédit ouvert pour 2008 s'élevait à 30 098 300 dollars. Le Comité consultatif note que l'augmentation de 60 278 800 dollars découle de dépenses supplémentaires prévues sous plusieurs rubriques en raison de l'augmentation des effectifs proposée et de l'élargissement des opérations prévu en 2009. Le montant révisé des ressources demandées au titre des transports terrestres, soit 30 141 800 dollars, marque une augmentation de 24 958 100 dollars par rapport aux crédits approuvés pour 2008 et comprend un montant de 27 390 800 dollars au titre des dépenses non renouvelables correspondant essentiellement à l'achat de 177 véhicules blindés (176 véhicules supplémentaires et 1 véhicule de remplacement). Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/63/346/Add.4), le projet de budget est présenté en se fondant sur l'hypothèse de la poursuite de la dégradation des conditions de sécurité et sur la recommandation issue de l'évaluation spéciale des risques faite par le Département de la sûreté et de la sécurité.

132. Les ressources demandées au titre des transports aériens (28 887 100 dollars) couvriraient les frais de location et d'exploitation de trois avions et quatre hélicoptères (28 078 500 dollars) ainsi que les dépenses relatives aux services de transport aérien fournis par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (808 600 dollars). L'augmentation globale de 17 856 200 dollars s'explique essentiellement par l'ajout d'un avion et d'un hélicoptère et les dépenses opérationnelles y afférentes, ainsi que par le montant plus élevé budgétisé au titre des carburants, du fait de l'augmentation du nombre d'aéronefs et de la hausse des prix du marché (voir par. 15 ci-dessus). La justification du renforcement proposé de la flotte figure au paragraphe 246 du rapport du Secrétaire général (A/63/346/Add.4).

133. Le montant des ressources proposées pour les installations et les infrastructures s'élève à 19 130 500 dollars, soit une augmentation de 11 161 300 dollars par rapport aux crédits approuvés pour 2008. Ce montant financerait :

- a) L'achat de locaux préfabriqués et d'équipement relatifs à des logements supplémentaires pour le personnel, à la location de bâtiments supplémentaires à Kaboul et à l'ouverture de six nouveaux bureaux provinciaux (3 639 000 dollars);
- b) Le coût des services de sécurité (3 448 000 dollars);
- c) Le coût estimatif des projets de construction proposés, qui sont présentés brièvement au paragraphe 239 du rapport du Secrétaire général (3 558 800 dollars);

d) La location de locaux (837 200 dollars), les frais d'entretien, de nettoyage et d'évacuation des déchets (900 300 dollars) et les services de transformation et de rénovation de bâtiments (374 000 dollars).

134. Le montant des dépenses prévues au titre des transmissions et de l'informatique s'élève respectivement à 5 040 400 dollars et 3 310 500 dollars. Les augmentations enregistrées aux deux rubriques résultent de la mise en œuvre du programme de remplacement de l'équipement, de l'achat d'équipement supplémentaire en appui à l'élargissement de la Mission et de la dotation en équipement de la nouvelle Section de l'information géographique (A/63/346/Add.4, par. 249 à 254).

135. On estime à 1 628 300 dollars le montant des dépenses afférentes aux voyages en 2009, y compris les voyages liés à la formation et ceux liés à d'autres activités, soit une hausse de 568 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2008. Cette hausse s'explique par l'augmentation prévue du nombre de voyages du Représentant spécial et de son personnel en rapport avec les nouvelles priorités de la Mission et du nombre de voyages liés à la formation du personnel supplémentaire.

136. Compte tenu des conditions dans la zone de la Mission, le Comité consultatif estime que des retards sont à prévoir dans la mise en œuvre du plan de travail de la Mission. Il recommande par conséquent de réduire de 10 % le montant global proposé au titre des dépenses opérationnelles pour 2009. Le Comité recommande que la Mission surveille de près l'exécution du budget et reconsidère en permanence les activités à entreprendre, compte tenu de l'évolution de la situation.

V. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

137. Le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), que le Conseil de sécurité a défini dans sa résolution 1546 (2004), a été actualisé et élargi par le Conseil dans la résolution 1770 (2007) et prorogé pour une période de 12 mois par la résolution 1830 (2008). Lors des réunions que le Comité a tenues sur le projet de budget de la Mission pour 2009, le Représentant spécial du Secrétaire général a rappelé que le rôle joué par l'ONU dans ce cadre consistait à appuyer les initiatives du peuple et du Gouvernement iraqiens, en respectant pleinement l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. **Le Comité consultatif recommande que les fonctions de bons offices, d'appui et de facilitation soient reflétées dans le cadre logique de la Mission (voir par. 9 ci-dessus).**

138. Aux paragraphes 24 à 33 de son rapport à l'Assemblée générale (A/63/346/Add.5), le Secrétaire général présente un bilan sommaire des objectifs et réalisations escomptées pour 2008. Dans son rapport du 6 novembre 2008 au Conseil de sécurité (S/2008/688), il fait le point des activités de l'ONU en Iraq, en mettant l'accent sur les premières mesures prises pour donner suite à la résolution 1830 (2008). Le Comité consultatif note que les activités de fond que la MANUI prévoit mener en 2009 pour s'acquitter de son mandat sont résumées aux paragraphes 2 à 13 du rapport à l'Assemblée générale (A/63/346/Add.5). La Mission doit notamment promouvoir le dialogue et la réconciliation au plan national; aider le Gouvernement iraquien à trouver une issue aux différends frontaliers internes; jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne l'amélioration

de l'organisation des élections parlementaires, des élections de district, des élections aux conseils de gouvernorat et des référendums sur les régions, les modifications à la Constitution ainsi que la question de Kirkouk et des territoires litigieux; fournir un appui technique et logistique à des institutions et faciliter l'élaboration et l'application des lois prescrites par la Constitution; renforcer les capacités de l'équipe chargée du programme de réconciliation et de réintégration; favoriser le renforcement du dialogue régional; coordonner l'aide humanitaire et les activités de reconstruction et de développement; mobiliser et apporter une aide pour assurer la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des autres groupes vulnérables; et coordonner la fourniture d'un appui technique à l'organisme chargé de procéder à un recensement général.

139. Le concept d'opérations pour 2009 prévoit le maintien des bureaux des Nations Unies à Bagdad, à Erbil, au Koweït et à Amman, la réouverture du bureau de Bassorah, une présence à Kirkouk et l'ouverture d'antennes à Mossoul, Ramadi et Najaf. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour des raisons de sécurité et d'économie, la MANUI n'aurait pas de locaux à elle dans ces endroits mais se servirait des installations de la Force multinationale en Iraq. La Mission est déjà présente à Bassorah, Kirkouk, Mossoul et Najaf, mais ses effectifs n'y sont pas au complet; quant à l'antenne de Ramadi, elle devait être ouverte fin novembre 2008 au plus tard. Il est prévu de prendre toutes les dispositions nécessaires avant le 31 décembre 2008 pour que les antennes et bureaux régionaux de l'ONU soient opérationnels en 2009. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport (A/63/346/Add.5), le regroupement des bureaux du Koweït et d'Amman a été reporté en attendant que l'évaluation de la sécurité à Amman soit achevée et qu'une décision ait été prise concernant un éventuel déménagement dans de nouveaux locaux à Amman. **Le Comité consultatif constate que le Secrétaire général a l'intention d'élargir la présence des Nations Unies dans différentes régions où le manque de sécurité reste un problème majeur. À son avis, l'établissement de présences régionales sans l'appui de la Force multinationale en Iraq risque d'entraîner des dépenses additionnelles pour la MANUI.**

140. Les dépenses opérationnelles prévues correspondent aux services administratifs et logistiques nécessaires du fait de l'élargissement de la présence des Nations Unies. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général qu'en 2009 la MANUI s'attachera à devenir plus autonome et à réduire sa dépendance à l'égard des installations de la Force multinationale en Iraq. Pour cela, la Mission a notamment loué un avion et envisage de louer deux hélicoptères (A/63/346/Add.5, par. 14, et par. 163 ci-après). **Le Comité consultatif note que la MANUI a l'intention de réduire sa dépendance à l'égard de la Force multinationale en Iraq. Il recommande que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à donner des précisions sur les progrès accomplis en la matière dans ses futurs rapports, y compris sur l'utilisation des moyens aériens demandés à cet effet.**

141. Dans son rapport au Conseil de sécurité (S/2008/688, par. 51), le Secrétaire général rappelle que, comme il est indiqué dans les résolutions 1546 (2004), 1637 (2005), 1723 (2006), 1770 (2007) et 1830 (2008) du Conseil, la sécurité est essentielle pour que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter de son mandat en Iraq, et que le Conseil a également déclaré dans ses résolutions qu'il réexaminerait le mandat de la Mission à la demande du Gouvernement iraquien. En réponse à ses demandes d'éclaircissement, le Comité consultatif a été informé que l'accord sur le statut de la Mission était en attente de ratification par l'Iraq. **Le**

Comité insiste sur l'importance de cet accord pour la mise en œuvre du mandat de la Mission et compte que le Secrétaire général prendra de nouveau les contacts voulus auprès des autorités iraqiennes pour qu'il entre en vigueur au plus tôt.

142. Aux paragraphes 16 à 19 du rapport du Secrétaire général (A/63/346/Add.5), on trouve des renseignements sur la collaboration et la coopération avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier au titre de la composante Coordination humanitaire. Le Comité rappelle à ce sujet que c'est le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination de l'aide humanitaire qui est responsable de la coordination des activités de l'équipe de pays des Nations Unies. Dans son rapport au Conseil de sécurité (voir S/2008/688, par. 23 à 45), le Secrétaire général décrit plus en détail les activités concernant l'aide humanitaire, la reconstruction et le développement. **Toutefois, le Comité consultatif estime que le rapport à l'examen n'indique pas assez clairement les modalités de cette coordination; il conviendra dorénavant de décrire clairement le rôle et les responsabilités respectifs de l'équipe de pays des Nations Unies et de la Mission (voir par. 7 ci-dessus).**

143. Le Comité consultatif note également que le Secrétaire général consacre les paragraphes 20 à 23 de son rapport (A/63/346/Add.5) à l'ouverture d'un siège intégré à Bagdad, en indiquant les changements survenus depuis son précédent rapport (A/62/828). **Les observations et recommandations du Comité à ce sujet figurent dans un rapport distinct (voir A/63/601).**

144. Le tableau ci-après indique, par grande catégorie et en milliers de dollars des États-Unis, le montant estimatif des dépenses de l'année 2008, les prévisions de dépenses pour 2009 et la variation d'une année sur l'autre.

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			Comparaison 2008-2009
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3)=(1)-(2)	Total (4)	Total net (5)=(4)-(3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation (7)=(4)-(1)
Militaires et personnel de police	13 857,2	12 882,6	974,6	14 143,6	13 169,0	–	286,4
Personnel civil	65 632,2	71 272,0	(5 639,8)	83 723,8	89 363,6	–	18 091,6
Dépenses opérationnelles	60 818,7	42 680,5	18 138,2	63 893,4	45 755,2	9 397,9	3 074,7
Total	140 308,1	126 835,1	13 473,0	161 760,8	148 287,8	9 397,9	21 452,7

145. Le crédit nécessaire pour financer le fonctionnement de la MANUI pendant l'année 2009 s'élève à 161 760 800 dollars, soit 21 452 700 dollars de plus que le crédit de 140 308 100 dollars ouvert pour l'année 2008. Les dépenses de 2008 sont estimées à 126 835 100 dollars. Compte tenu du solde inutilisé de 13 473 000 dollars correspondant à cette estimation, le montant net des besoins de financement pour 2009 s'établit à 148 287 800 dollars.

146. L'écart net prévu en 2008 tient essentiellement à la surestimation des dépenses opérationnelles (18 138 200 dollars) concernant les postes suivants :

a) Opérations aériennes (la Mission n'a pas disposé d'hélicoptère et les avions ont été déployés plus tard que prévu);

b) Installations et infrastructures (les activités prévues dans les bureaux régionaux ont été reportées à cause des conditions de sécurité);

c) Fournitures, services et matériel divers (le déploiement à Kirkouk a pris du retard, le bureau de Bassorah a été fermé et le regroupement du bureau du Koweït avec celui d'Amman a été reporté);

d) Transmissions (les achats ont été moins importants que prévu du fait du retard pris par l'établissement du bureau de Kirkouk et de la fermeture du bureau de Bassorah pour des raisons de sécurité).

147. Une révision à la baisse (974 600 dollars) est également prévue au titre des dépenses relatives aux militaires et au personnel de police. Mais ses effets sont annulés par le dépassement attendu au titre du personnel civil (5 639 800 dollars), qu'explique l'écart entre les taux de vacance de postes effectifs (33 % aussi bien pour le personnel recruté sur le plan international que pour le personnel recruté sur le plan national) et les taux retenus dans le budget (40 % pour le personnel recruté sur le plan international et 35 % pour le personnel recruté sur le plan national).

148. L'augmentation des ressources demandées pour 2009 (21 452 700 dollars) provient essentiellement de l'augmentation des dépenses relatives au personnel civil (18 091 600 dollars) et des dépenses opérationnelles (3 074 700 dollars) (voir par. 151 et 162 à 167 ci-après).

Militaires et personnel de police

149. Le montant de 14 143 600 dollars demandé au titre des militaires et du personnel de police servirait à financer le déploiement de 13 officiers de liaison et de 298 membres d'unités de garde. L'augmentation nette de 286 400 dollars prévue par rapport au crédit ouvert pour 2008 est la résultante, d'une part, de la baisse du coût des unités de garde (515 700 dollars) correspondant à la réduction des frais de voyage des contingents attendue au vu de l'effectif déployé dans la zone de la Mission en 2008 (un abattement de 26 % pour délais de déploiement a été appliqué) et, d'autre part, de l'augmentation des dépenses relatives aux officiers de liaison (802 100 dollars) dont le nombre devrait passer de 8 en 2008 à 13 en 2009 conformément au plan d'extension à d'autres sites (voir par. 139 ci-dessus) (A/63/346/Add.5, par. 84 à 88).

Personnel civil

150. Le montant demandé (83 723 800 dollars) servirait à financer 1 055 postes (461 pour des fonctionnaires internationaux et 594 pour des fonctionnaires recrutés sur le plan national), soit 17 de plus qu'en 2008 (15 pour des fonctionnaires internationaux et 2 pour des fonctionnaires recrutés sur le plan national). Le tableau 3 du rapport du Secrétaire général renseigne sur les effectifs nécessaires dans les différents lieux d'affectation, y compris ceux dans lesquels la Mission prévoit s'installer en 2009 (Ramadi, Mossoul et Najaf), et les augmentations prévues dans les bureaux déjà ouverts. Par ailleurs, un organigramme montrant les postes existants ainsi que les créations, les transferts et les reclassements proposés est annexé au rapport.

151. L'augmentation de 18 091 600 dollars prévue par rapport au crédit ouvert pour financer les dépenses relatives au personnel civil en 2008 (65 632 200 dollars) s'explique par les créations de postes envisagées et par l'application d'un taux de vacance de postes uniforme de 30 % fondé sur la tendance observée en 2008 (alors que le budget tablait sur un taux de 40 % pour les fonctionnaires internationaux et de 35 % pour les fonctionnaires recrutés sur le plan national). Sont également inclus dans les dépenses de personnel l'indemnité spéciale pour l'Iraq payable aux fonctionnaires internationaux (1 620 dollars par mois en 2009), l'indemnité de subsistance (missions) et le coût des services d'appui logistique et services essentiels. En ce qui concerne l'indemnité spéciale pour l'Iraq, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale doit se prononcer sur l'harmonisation des conditions d'emploi et la simplification du régime des engagements (voir également par. 123 ci-dessus).

152. Le Comité consultatif s'est enquis des raisons pour lesquelles le personnel de la MANUI bénéficiait à la fois de services de soutien logistique et services essentiels et de l'indemnité de subsistance (missions) au taux plein (A/63/346/Add.5, par. 89). On l'a informé qu'en juin 2008, le Secrétaire général adjoint à la gestion avait autorisé le maintien de la dérogation qui permet, à titre exceptionnel, de verser l'indemnité de subsistance (missions) aux fonctionnaires internationaux en poste en Iraq bien qu'ils soient logés et nourris aux frais de l'Organisation. Il est prévu de reconduire ces dispositions spéciales en 2009 au vu des conclusions d'une étude des difficultés et des risques auxquels est exposé le personnel de la MANUI. En ce qui concerne les services de soutien logistique et services essentiels fournis par la Force multinationale en Iraq, le Comité note que leur gamme est très large (fourniture d'eau en bouteille, blanchissage, services de restauration et d'hébergement sur la base de différents barèmes), mais que les sommes payées par l'ONU sont fonction des utilisations. Le coût est de 122 dollars par jour pour un soutien partiel et de 201 dollars par jour pour un soutien complet. **Le Comité consultatif estime qu'il faudrait revoir la décision de ne pas ajuster l'indemnité de subsistance (missions) versée au personnel qui bénéficie de services de soutien logistique et de services essentiels.**

153. **Étant donné les conditions dans lesquelles la Mission opère et la tendance actuelle en matière de recrutement, le Comité consultatif recommande de porter de 30 % à 35 % les taux de vacance de postes, que le personnel soit recruté sur le plan international ou sur le plan national (voir par. 147 et 151 ci-dessus, et le tableau ci-après).**

154. Le Comité consultatif note que le Conseiller spécial du Secrétaire général concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques est également le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar. C'est pourquoi les prévisions de dépenses de la MANUI pour 2009 couvrent le traitement et les dépenses communes de personnel relatifs au Conseiller spécial pendant trois mois seulement, le montant correspondant aux neuf autres mois étant prévu dans les propositions concernant le groupe thématique I.

155. Le tableau ci-après récapitule le nombre de postes approuvés pour 2008, de postes vacants au 30 septembre 2008 et de postes demandés pour 2009. Outre une augmentation nette de 17 postes, le Secrétaire général propose une série de transferts qui sont expliqués, pour chacune des unités administratives concernées, aux paragraphes 40 à 83 de son rapport (A/63/346/Add.5). On a communiqué au

Comité, à sa demande, un état récapitulatif de ces transferts (voir annexe V). **Le Comité consultatif prend note des efforts réalisés pour adapter la structure de la Mission aux besoins et réaffecter les ressources là où elles sont le plus nécessaires. Il recommande d'accepter les transferts proposés. Il recommande également de maintenir en 2009 les postes approuvés pour 2008, sous réserve de la suppression d'un poste, conformément au tableau récapitulatif qui suit. Les recommandations du Comité concernant les créations et les reclassements de postes font l'objet des paragraphes 157 à 160 ci-après.**

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Postes approuvés pour 2008	1 038	1 SGA, 2 SSG, 2 D-2, 9 D-1, 20 P-5, 71 P-4, 80 P-3, 24 P-2, 234 SM, 1 G (1 ^{re} C), 2 G (AC), 97 AN, 495 AL
Postes vacants au 31 octobre 2008	361	1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 8 P-5, 32 P-4, 37 P-3, 17 P-2, 59 SM, 1 G (AC), 68 AN, 135 AL
Postes proposés pour 2009	1 055	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 8 D-1, 20 P-5, 74 P-4, 87 P-3, 24 P-2, 239 SM, 1 G (1 ^{re} C), 2 G (AC), 97 AN, 497 AL
Créations	18	3 P-4, 7 P-3, 6 SM, 2 AL
Suppressions	1	1 SM
Transferts	50	2 P-4, 3 P-3, 14 SM, 18 AN, 13 AL
Reclassements	1	1, de D-1 à D-2

Abbreviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; G (1^{re} C) = agent des services généraux (1^{re} classe); G (AC) = agent des services généraux (Autres classes); AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local.

Observations et recommandations concernant les postes

156. Il est proposé de créer 14 postes (3 P-4, 5 P-3 et 6 agents du Service mobile) et d'en reclasser 1 de D-1 à D-2 pour renforcer les effectifs chargés des activités de fond. Les postes additionnels demandés sont les suivants :

a) Un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) pour le Bureau des affaires politiques (A/63/346/Add.5, par. 45). Affecté au nouveau bureau de Mossoul, son titulaire serait chargé de suivre les dossiers administratifs importants, tels que les différends concernant les frontières internes;

b) Trois postes de coordonnateur de zone (P-4) pour le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination de l'aide humanitaire (ibid., par. 50). Affectés aux nouveaux bureaux de Mossoul, Najaf et Ramadi, leurs titulaires seraient chargés de tâches analogues à celles confiées aux coordonnateurs de l'aide humanitaire et du programme de reconstruction et de développement dans les bureaux existants;

c) Un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) pour le Bureau des droits de l'homme (ibid., par. 52). Son titulaire dirigerait le bureau de Mossoul;

d) Trois postes de responsable régional de la sécurité (P-3) et six postes de spécialiste de la coordination de la protection (agent du Service mobile) pour le

Service de la sûreté et de la sécurité. Un responsable régional de la sécurité et deux spécialistes de la coordination de la protection seraient affectés à chacun des trois nouveaux bureaux (Mossoul, Najaf et Ramadi), avec pour mission de gérer les programmes de sécurité et de prendre toutes les mesures de protection voulues concernant les opérations menées en dehors des zones protégées.

157. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des trois postes de responsable régional de la sécurité (P-3) et des six postes de spécialiste de la coordination de la protection (agent du Service mobile) qui seraient affectés aux trois nouveaux bureaux comme indiqué au paragraphe 156 d) ci-dessus. Il recommande que les postes de coordonnateur de zone visés au paragraphe 156 b) soient créés à la classe P-3 plutôt qu'à la classe P-4. Il estime en effet préférable de constituer les effectifs des bureaux à un niveau plus faible, qui pourra être ajusté ultérieurement lorsqu'on connaîtra mieux la nature de leurs tâches. Le Comité recommande de ne pas approuver à ce stade la création des deux postes P-3 demandés, l'un pour un spécialiste des affaires politiques, l'autre pour un spécialiste des droits de l'homme, qui seraient affectés au bureau de Mossoul, comme indiqué aux alinéas a) et c) du paragraphe 156 ci-dessus. Il considère qu'au lieu de demander des postes additionnels, la Mission doit, dans un premier temps, affecter à ce bureau des spécialistes dont elle dispose déjà dans le domaine des affaires politiques et des droits de l'homme.

158. Il est proposé de reclasser de D-1 à D-2 le poste de conseiller technique principal du Bureau de l'assistance électorale, en raison des responsabilités du titulaire, qui est chargé de définir l'orientation générale de l'assistance électorale et de superviser la mise en œuvre des activités électorales de la MANUI, et en raison également du nombre d'activités électorales prévues en 2009. **Le Comité consultatif fait observer que les élections prévues ne sont pas les premières qui se tiendront dans le pays et que l'ONU a déjà fourni une assistance dans ce domaine. Il recommande donc de ne pas reclasser le poste de conseiller technique principal, qui devrait être maintenu à la classe D-1.**

159. Quatre nouveaux postes (2 P-3 et 2 agents locaux) sont demandés pour la composante appui de la Mission, comme suit :

a) Deux postes de technicien adjoint (agent local) pour la Section du génie et des bâtiments (ibid., par. 69). La demande de renforts a pour objet de faire face à l'augmentation des activités prévues en 2009 à Erbil, dans la Zone internationale et à l'aéroport international de Bagdad, et des besoins liés à l'entretien des bâtiments et du matériel;

b) Un poste de chef des opérations aériennes (P-3) et un poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3) pour la Section des opérations aériennes (ibid., par. 79 et 80). Le Chef des opérations aériennes s'occuperait de gérer et de coordonner les opérations aériennes au quotidien, tandis que le fonctionnaire chargé des opérations aériennes aurait pour tâches de vérifier que les prescriptions techniques sont respectées, de mener des enquêtes, d'évaluer la conformité des aéroports et des installations utilisés, d'actualiser et de faire appliquer les procédures normalisées de transport aérien et d'assurer la formation.

160. Pour les raisons indiquées dans le rapport du Secrétaire général, le Comité recommande d'approuver la création des quatre postes supplémentaires (2 P-3 et 2 agents locaux) demandés pour les services d'appui de la Mission.

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

161. Le tableau ci-après indique, par objet de dépense et en milliers de dollars des États-Unis, le montant estimatif des dépenses opérationnelles de l'année 2008, les prévisions de dépenses pour 2009 et la variation d'une année sur l'autre.

Objet de dépense	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			Comparaison 2008-2009
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (3)=(1)-(2)	Total (4)	Total net (5)=(4)-(3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation (7)=(4)-(1)
Consultants et experts	832,9	660,5	172,4	618,5	446,1	–	(214,4)
Voyages	2 039,9	3 283,2	(1 244,0)	2 343,3	3 587,3	–	304,0
Installations et infrastructures	12 570,9	8 975,0	3 595,9	20 281,2	16 685,3	4 289,3	7 710,3
Transports terrestres	15 641,7	16 344,2	(702,5)	2 846,1	3 548,6	1 582,6	(12 795,6)
Transports aériens	15 076,6	3 955,9	11 120,7	21 866,9	10 746,2	14,6	6 790,3
Transmissions	5 348,8	3 973,3	1 375,5	7 312,9	5 937,4	946,2	1 964,1
Informatique	3 804,9	3 337,8	467,1	4 191,2	3 724,1	1 576,9	386,3
Services médicaux	776,7	330,3	446,4	756,3	309,9	186,8	(20,4)
Matériel spécial	88,4	44,8	43,6	88,4	44,8	43,0	–
Fournitures, services et matériel divers	4 638,5	1 775,4	2 863,1	3 588,6	725,5	758,5	(1 049,9)
Total	60 818,7	42 680,5	18 138,2	63 893,4	45 755,2	9 397,9	3 074,7

162. Les dépenses opérationnelles prévues en 2009 sont inférieures de 3 047 700 dollars au crédit ouvert pour 2008. L'augmentation relative aux installations et infrastructures (7 710 300 dollars) s'explique par l'extension de la Mission en Iraq, la mise en place de services de sécurité additionnels à Bassorah, à Erbil, à Kirkouk, à Ramadi et à l'aéroport international de Bagdad, les travaux d'aménagement de cet aéroport et les chantiers de réaménagement à Erbil, ainsi que les travaux liés aux normes minimales de sécurité opérationnelle et à l'installation de systèmes de protection contre l'incendie à Bagdad (ibid., par. 100 à 102).

163. Le coût des opérations aériennes prévues en 2009 (21 866 900 dollars) est supérieur de 6 790 300 dollars au crédit ouvert pour 2008 (15 076 600 dollars). Déduction faite de l'économie projetée pour 2008 (11 120 700 dollars), le montant net du crédit nécessaire pour 2009 s'élève à 10 746 200 dollars (voir par. 146 a) et le tableau ci-dessus). Le montant demandé couvrirait entre autres les frais annuels d'affrètement et d'exploitation d'un avion (Learjet) et de deux hélicoptères. L'augmentation prévue à ce titre s'explique par la hausse des dépenses relatives aux hélicoptères, qui portent non plus sur trois mois, comme en 2008, mais sur une année entière; elle est partiellement compensée par le fait que la Mission ne

disposera que d'un avion alors que le budget de 2008 en prévoyait deux. Les moyens demandés ont pour objet de rendre la MANUI plus autonome en réduisant sa dépendance à l'égard de la Force multinationale en Iraq (voir par. 140 ci-dessus).

164. Le montant de 7 312 900 dollars prévu pour les transmissions est supérieur de 1 964 100 dollars au crédit approuvé pour 2008. L'augmentation s'explique principalement par la hausse du prix des communications par réseaux commerciaux et par les achats de matériel d'information; les acquisitions de matériel VHF et UHF, en revanche, seront moins importantes qu'en 2008, les besoins étant en majeure partie couverts.

165. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, l'augmentation prévue au titre des voyages (304 000 dollars de plus que le crédit de 2 039 300 dollars ouvert pour 2008) est due avant tout à la hausse des tarifs aériens et à l'augmentation du nombre de personnes qui devront suivre des stages de formation obligatoires. Le Comité consultatif note que tous les déplacements dans la zone de la Mission, notamment ceux en rapport avec la planification et l'appui administratif, se feront au moyen d'appareils de la Force multinationale ou de vols commerciaux, et qu'un montant de 905 000 dollars sera nécessaire pour rembourser la Force et payer les billets d'avion. Ayant demandé des précisions, il a été informé que la MANUI utilisait les appareils de la Force multinationale pour le transport de passagers en provenance et à destination d'Amman et du Koweït lorsque son propre appareil était en panne ou affecté à une mission d'urgence, ainsi que pour le transport des unités de gardes du Koweït en Iraq. Un point crucial est que la MANUI dépend complètement des hélicoptères de la Force pour les déplacements dans les lieux dépourvus de piste d'atterrissage. On a établi les prévisions sur la base de 500 voyages au prix unitaire de 400 dollars, en se fondant sur les factures reçues.

166. Les augmentations sont compensées par les diminutions prévues au titre des transports terrestres (12 795 600 dollars), du fait que les achats importants de véhicules blindés effectués en 2008 en raison des conditions de sécurité sur le terrain ne seront pas renouvelés en 2009, des fournitures, services et matériels divers (1 049 900 dollars), des consultants (214 400 dollars) et des services médicaux (20 400 dollars).

167. Le Comité consultatif note que des économies sensibles ont été réalisées au titre des dépenses opérationnelles en 2008. En conséquence, et compte tenu des conditions dans lesquelles la Mission doit opérer, notamment en ce qui concerne la sécurité, ainsi que des retards probables dans l'exécution du plan de travail, il recommande de réduire de 10 millions de dollars les prévisions relatives aux dépenses opérationnelles.

VI. Recommandations

168. **En ce qui concerne la décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre, telle qu'elle est énoncée au paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général (A/63/346), le Comité consultatif recommande ce qui suit :**

a) S'agissant des 27 missions politiques spéciales énumérées dans le tableau 1 du document A/63/346, que l'Assemblée approuve les ressources demandées par le Secrétaire général pour la période se terminant le 31 décembre 2009, sous réserve des observations et recommandations qu'il a

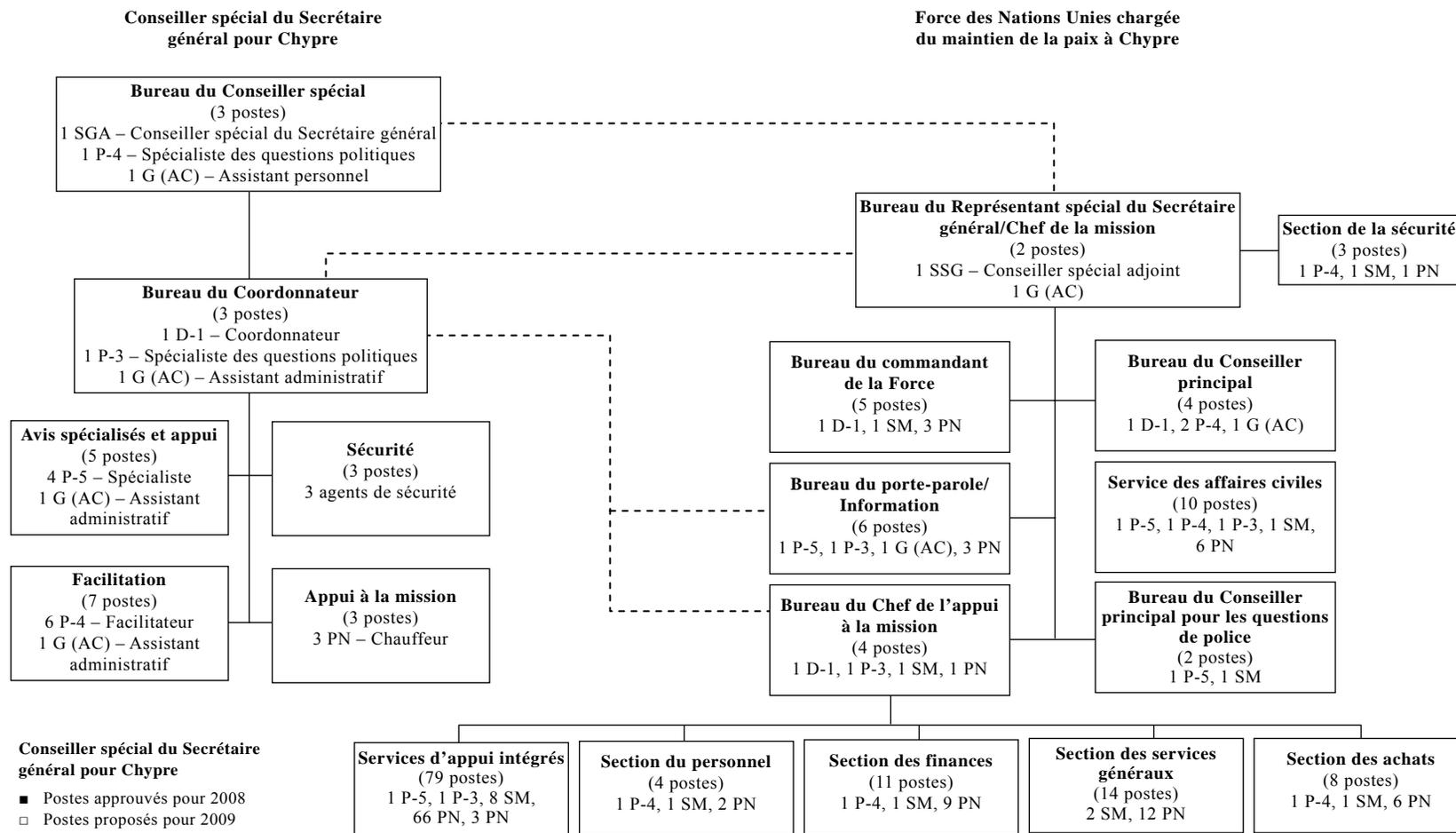
formulées plus haut, et que le montant révisé soit communiqué à l'Assemblée lorsqu'elle examinera les propositions du Secrétaire général;

b) Que l'Assemblée prenne note du fait que les soldes inutilisés et les besoins additionnels des différentes missions se traduisent par un solde inutilisé des crédits déjà ouverts pour 2008 se montant à 5 923 000 dollars;

c) Compte tenu des recommandations qui figurent aux alinéas a) et b) ci-dessus, que l'Assemblée générale ouvre des crédits correspondant au montant révisé des ressources nécessaires aux chapitre 3 (Affaires politiques) et 35 (Contributions du personnel), et inscrive en contrepartie un montant équivalent au chapitre I des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2008- 2009.

Annexe I

Organigramme du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (2009)



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; G (AC) = agent des services généraux (Autres classes); SM = agent du Service mobile; PN = personnel recruté sur le plan national.

Annexe II

**Incidences des changements concernant le Groupe
des affaires humanitaires et le Groupe de la lutte
contre les stupéfiants sur les propositions énoncées
dans le document A/63/346/Add.4
(Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan)**

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant proposé pour 2009 (A/63/346/Add.4)</i>	<i>Incidences des changements</i>	<i>Montant proposé pour 2009 (modifications proposées par le Représentant spécial du Secrétaire général)</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	50 984,4	(2 873,2)	48 111,2
Personnel recruté sur le plan national	22 923,1	(1 116,7)	21 806,4
Total partiel	73 907,5	(3 989,9)	69 917,6
Dépenses opérationnelles			
Installations et infrastructures	19 220,6	(90,1)	19 130,5
Transports terrestres	30 179,1	(37,3)	30 141,8
Transmissions	5 060,4	(20,0)	5 040,4
Informatique	3 353,1	(42,6)	3 310,5
Total partiel	57 813,2	(190,0)	57 623,2
Total	131 720,7	(4 179,9)	127 540,8

Annexe III

Incidences sur le projet de cadre stratégique pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan des changements, énoncés dans le document A/63/346/Add.4, qu'il est proposé d'apporter au Groupe des affaires humanitaires

Les modifications proposées seront sans effet sur le projet de cadre logique de la Mission pour 2009. Pour l'essentiel, seuls deux indicateurs de succès sont pertinents pour les activités humanitaires, à savoir a) vi) (Renforcement des initiatives de coopération civilo-militaire, notamment au niveau provincial) et d) v) (Amélioration de la capacité du Gouvernement de gérer les crises humanitaires et de faire face aux besoins qui en résultent). Dans ce contexte, la coopération civilo-militaire couvre un large éventail de domaines, dont les problèmes humanitaires ne forment qu'une partie. Or une des principales raisons pour lesquelles il est proposé de créer une antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires distincte de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) est que cela permettra de souligner la distinction entre les travaux de coordination des interventions humanitaires que mène le Bureau et le mandat politique et de coordination dont s'acquitte la MANUA, lequel comprend la coordination de l'action militaire internationale. C'est donc à la MANUA elle-même qu'il appartiendra de continuer d'œuvrer au renforcement de la coopération civilo-militaire dans son ensemble. Pour sa part, le Bureau s'emploiera à favoriser une meilleure communication et davantage de coordination en matière humanitaire entre les contingents militaires et la communauté humanitaire.

En ce qui concerne la réalisation des produits énoncés pour l'indicateur de succès d) v), celle-ci sera désormais du ressort du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres partenaires plutôt que de la MANUA, bien que le Bureau continue de faire partie de l'équipe de pays des Nations Unies et de faire rapport au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires. Pour que le cadre logique tienne mieux compte de ces changements, il conviendrait de modifier comme suit le contenu de l'indicateur de succès d) v) :

Mesure des résultats

- Des mécanismes de planification conjointe des opérations humanitaires, notamment des plans de préparation aux catastrophes et des plans d'urgence, sont mis en place et des supports d'information communs sont produits, avec la participation de la MANUA.
- La MANUA et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont élaboré et mis en place un plan directeur de liaison et une répartition claire des responsabilités sur les questions humanitaires.
- La MANUA et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont noué des partenariats de gestion de l'information, qui permettent d'incorporer des données humanitaires dans les activités d'analyse et de planification, de sensibilisation et d'établissement de rapports que mène la MANUA.

Produits

- Création de 5 groupes de travail civilo-militaires liés aux 5 bureaux régionaux de la FIAS.

Annexe IV

Postes supplémentaires, transferts et reclassifications proposés pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour 2009^a

Effectif approuvé pour 2008 : 1 586 postes (personnel recruté sur le plan international : 310; personnel recruté sur le plan national : 1 233; Volontaires des Nations Unies : 43)

Effectif proposé dans le document A/63/346/Add.4 : 2 100 (personnel recruté sur le plan international : 450; personnel recruté sur le plan national : 1 591; Volontaires des Nations Unies : 59)

Effectif révisé proposé pour 2009 : 2 023 (personnel recruté sur le plan international : 425; personnel recruté sur le plan national : 1 539; Volontaires des Nations Unies : 59)

Soit 437 postes supplémentaires (personnel recruté sur le plan international : 115; personnel recruté sur le plan national : 306; Volontaires des Nations Unies : 16), qui se répartissent comme suit :

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

1. Groupe de l'analyse et de la planification (nouveau)

Il est proposé de doter ce nouveau groupe de 19 postes (9 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 10 sur le plan national).

Les effectifs du Groupe de la coordination et du suivi du Pacte pour l'Afghanistan et de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission seraient transférés à ce nouveau groupe.

Dix-sept postes à transférer : 4 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national) provenant du Groupe de la coordination et du suivi du Pacte pour l'Afghanistan et 13 postes provenant de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 6 agents locaux).

Il est proposé de créer deux postes :

- Coordonnateur (P-3) (par. 27);
- Assistant administratif et linguistique (agent local) (par. 28).

Il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 un poste existant pour le Chef du Groupe de l'analyse et de la planification (par. 26).

^a Les numéros de paragraphe figurant dans la présente annexe font référence au document A/63/346/Add.4.

2. Groupe des droits de l'homme (compte actuellement 19 postes : 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 7 agents locaux, 1 Volontaire des Nations Unies)

Il est proposé de créer trois postes supplémentaires :

- Spécialiste des droits de l'homme (P-4) (par. 31);
- Gestionnaire de bases de données (P-3) (par. 33);
- Assistant principal aux droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) (par. 35).

3. Groupe de la communication stratégique et du porte-parole (compte actuellement 18 postes : 1 D-1, 1 P-4, 4 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes), 4 administrateurs recrutés sur le plan national, 7 agents locaux)

Il est proposé de créer quatre postes supplémentaires :

- Porte-parole (P-5) (al. a) du paragraphe 39);
- Chef de production médiatique (P-4) (al. b) du paragraphe 39);
- Fonctionnaire de l'information pour la communication externe (P-3) (al. c) du paragraphe 39);
- Producteur radio (spécialiste de l'information recruté sur le plan national) (al. d) du paragraphe 39).

4. Section de la sécurité (compte actuellement 159 postes : 2 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 27 agents du Service mobile, 120 agents locaux, 2 Volontaires des Nations Unies)

Il est proposé de créer 43 postes supplémentaires :

- Analyste de l'information (hors classe) (P-5) (par. 42);
- Spécialiste de la protection des personnes (P-3) (par. 43);
- Agent de sécurité (P-2) (par. 44);
- Analyste de l'information (P-2) (par. 44);
- 9 spécialistes de la protection rapprochée (agents du Service mobile) (par. 45);
- 30 gardes de sécurité (agents locaux) (par. 46).

B. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques) (composante I)

1. Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (compte actuellement 6 postes : 1 sous-secrétaire général, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 agent des services généraux (Autres classes), 1 agent local)

Il est proposé de créer un poste supplémentaire :

- Agent de liaison sur le terrain (P-4) (par. 50).

2. Division des affaires politiques : (compte actuellement 25 postes : 1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes), 5 administrateurs recrutés sur le plan national, 9 agents locaux, 2 Volontaires des Nations Unies)

Il est proposé de créer 11 postes supplémentaires :

- Directeur de la Division des affaires politiques (D-2) (par. 54);
- Administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5) (al. a) du paragraphe 55);
- Spécialiste des affaires politiques (activités de sensibilisation politique et de réconciliation) (P-4) (al. b) du paragraphe 55);
- Spécialiste des affaires politiques (activités de sensibilisation politique et de stabilisation) (P-4) (al. c) du paragraphe 55);
- 2 spécialistes des affaires politiques (P-3) (1 pour le bureau d'Islamabad, 1 pour le bureau de Téhéran) (al. d) et e) du paragraphe 55);
- 3 spécialistes des affaires politiques (administrateurs recrutés sur le plan national) (al. f) du paragraphe 55);
- 2 assistants administratifs aux affaires politiques (agents locaux) (al. g) du paragraphe 55).

3. Groupe de la gouvernance (nouveau)

Il est proposé que ce groupe compte 6 postes (5 fonctionnaires recrutés sur le plan international, et 1 recruté sur le plan national).

Le portefeuille « gouvernance » serait transféré à la composante I (Affaires politiques) de manière à mettre en synergie le dialogue politique, le renforcement des institutions et l'état de droit.

Quatre postes seraient transférés du Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance (1 P-5, 2 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national).

Il est proposé de créer deux postes :

- Spécialistes de la gouvernance (1 P-4, 1 P-3) (al. a) et b) du paragraphe 59).

4. Groupe de l'état de droit (compte actuellement 11 postes : 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 4 agents locaux)

Il est proposé de créer quatre postes supplémentaires :

- Conseiller pour les affaires pénitentiaires (1 P-4) (par. 69);
- 3 spécialistes des questions pénitentiaires (3 P-4) (par. 69).

5. Groupe de l'assistance électorale (nouveau)

Il est proposé de créer neuf postes :

- Spécialiste hors classe des questions politiques, électorales et juridiques (P-5) (al. a) du paragraphe 74);
- 2 spécialistes des questions politiques et électorales (P-4) (al. b) et c) du paragraphe 74);

- 2 spécialistes des questions politiques et électorales (P-3) (al. d) et e) du paragraphe 74);
- 1 spécialiste des questions politiques et électorales (P-2) (al. f) du paragraphe 74);
- 2 spécialistes des questions électorales (administrateurs recrutés sur le plan national) (al. g) et h) du paragraphe 74);
- Assistant administratif (agent local) (al. i) du paragraphe 74).

C. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) (composante II)

1. Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (compte actuellement 4 postes : 1 sous-secrétaire général, 1 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes), 1 agent local)

Il est proposé de créer un poste supplémentaire :

- Agent de liaison sur le terrain (P-4) (par. 79).

2. Conseiller spécial pour le développement (nouveau)

Le Conseiller spécial dirigerait les activités d'aide et de développement et superviserait le Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et le Groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide.

Il est proposé de créer quatre postes :

- Conseiller spécial pour le développement (D-2) (par. 80);
- Assistant spécial auprès du Conseiller spécial pour le développement (P-3) (par. 82);
- Assistant personnel [agent des services généraux (Autres classes)] (par. 83);
- Assistant administratif (agent local) (par. 84).

a) Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, ancien Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance (compte actuellement 13 postes : 1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 1 agent local)

Quatre de ces postes seraient transférés au nouveau Groupe de la gouvernance (1 P-5, 2 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national) et il en resterait neuf.

Il est proposé de créer un poste supplémentaire :

- Fonctionnaire d'administration [agent des services généraux (Autres classes)] (par. 90).

Groupe de l'égalité des sexes (compte actuellement 2 postes : 1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national)

Il est proposé de créer un poste supplémentaire :

- Spécialiste des questions relatives à l'égalité des sexes (P-2) (par. 93).

Groupe de la lutte contre les stupéfiants (compte actuellement 2 postes : 1 P-3, 1 agent local)

Le Secrétaire général avait proposé de créer deux postes supplémentaires (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national).

Il est proposé de créer trois postes de temporaire supplémentaires (proposition révisée) :

- Conseiller pour la lutte contre les stupéfiants (D-2) (révisé);
- Spécialiste de la lutte contre les stupéfiants (P-4) (par. 96);
- Assistant au programme (administrateur recruté sur le plan national) (par. 97).

b) Groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide (nouveau)

Il est proposé de créer quatre postes :

- Chef du Groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide (P-5) (al. a) du paragraphe 100);
- Spécialiste de la coordination (P-4) (al. b) du paragraphe 100);
- Spécialiste de l'efficacité de l'aide (P-2) (al. c) du paragraphe 100);
- Assistant administratif et linguistique (agent local) (al. d) du paragraphe 100).

3. Groupe du Coordonateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies

(Anciennement Groupe du Coordonateur résident et Coordonateur de l'action humanitaire, compte actuellement 7 postes : 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 2 agents locaux).

Deux de ces postes seraient transférés au nouveau Groupe des affaires humanitaires (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national) et cinq d'entre eux resteraient au sein du Groupe du Coordonateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies.

Il est proposé de créer un poste supplémentaire :

- Coordonnateur (P-3) (par. 104).

4. Groupe des affaires humanitaires (nouveau)

Le Secrétaire général avait proposé que le Groupe compte 28 postes, dont 26 à créer. Il est maintenant proposé qu'il en compte 10 au total (proposition révisée) :

Deux postes (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national) transférés du Groupe du Coordonateur résident et Coordonateur de l'action humanitaire.

Huit nouveaux postes proposés (proposition révisée) :

- Affaires humanitaires : fonctionnaire chargé de la liaison avec les donateurs et de la mobilisation (P-3);

- Affaires humanitaires : fonctionnaire chargé de l'analyse des données et de l'établissement de rapports (P-3);
- Affaires humanitaires : fonctionnaire chargé de la liaison avec les donateurs et de la mobilisation (P-2);
- Affaires humanitaires : fonctionnaire chargé de l'analyse des données et de l'établissement de rapports (P-2);
- Spécialistes des affaires humanitaires (2 administrateurs recrutés sur le plan national);
- Assistants locaux (2 agents locaux).

D. Bureau du Chef de cabinet

1. Groupe de déontologie et de discipline [compte actuellement 1 poste (P-4)]

Il est proposé de créer deux postes supplémentaires :

- Fonctionnaire chargé des rapports et de la formation concernant la déontologie et la discipline (P-2) (par. 109)
- Fonctionnaire d'administration (administrateur recruté sur le plan national) (par. 111)

2. Groupe des auditeurs résidents (compte actuellement 3 postes : 1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national, 1 agent local)

Il est proposé de créer deux postes supplémentaires :

- Auditeur (P-3) (al. a) du paragraphe 113)
- Fonctionnaire d'administration [agent des services généraux (Autres classes)] (al. b) du paragraphe 113)

E. Appui à la Mission

Compte 374 postes approuvés.

Il est proposé de créer 25 postes supplémentaires pour l'appui à la Mission, comme suit :

1. Bureau du Chef (compte actuellement 3 postes : 1 D-1, 1 agent des services généraux (Autres classes), 1 agent local)

Il est proposé de créer un poste supplémentaire :

- Fonctionnaire d'administration (P-4) dans le Bureau du Chef de l'appui à la Mission (par. 128)

2. Groupe de la sécurité aérienne (compte actuellement 2 postes : 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national)

Il est proposé de créer un poste supplémentaire :

- Spécialiste de la sécurité aérienne (P-4) (par. 132)

3. Bureau des services techniques (compte actuellement 2 postes : 1 P-5, 1 agent local)

Trois postes seraient transférés de la Section du transport de surface (1 agent du Service mobile, 1 Volontaire des Nations Unies, 1 agent local).

Il est proposé de créer un poste supplémentaire :

- 1 poste (agent du Service mobile) affecté au Groupe des carburants.

4. Section du génie (compte actuellement 60 postes : 1 P-4, 3 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 39 agents locaux, 15 Volontaires des Nations Unies)

Il est proposé de transférer sept postes de Volontaire des Nations Unies aux bureaux régionaux (par. 141)

Il est également proposé de créer six postes supplémentaires :

- Chef du Groupe électricité et mécanique (P-3) (par. 138)
- 4 techniciens (agents locaux) (2 pour la Cellule chauffage, ventilation et climatisation, 1 pour la Cellule électricité, 1 pour la Cellule groupes électrogènes) (par. 139)
- Ingénieur/architecte (Volontaire des Nations Unies) (par. 140)

5. Section des communications et de l'informatique (compte actuellement 45 postes : 1 P-4, 6 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes), 7 administrateurs recrutés sur le plan national, 28 agents locaux, 2 Volontaires des Nations Unies)

Il est proposé de créer cinq postes supplémentaires :

- 4 techniciens (agents du Service mobile) affectés au Groupe des liaisons VSAT/micro-ondes, au Groupe téléphonie, à l'amélioration des services de radio VHF/HF et à la maintenance du matériel informatique (par. 145)
- 1 Volontaire des Nations Unies affecté au Groupe informatique, qui sera responsable de la gestion du matériel (par. 146)

6. Section des approvisionnements (compte actuellement 3 postes : 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 4 agents locaux)

Il est proposé de créer trois postes supplémentaires :

- 3 commis aux fournitures/factotums (agents locaux) (par. 148)

7. Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements (compte actuellement 26 postes : 1 P-4, 1 P-3, 2 agents du Service mobile, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 19 agents locaux)

Il est proposé de créer trois postes supplémentaires :

- Spécialiste du dédouanement (administrateur recruté sur le plan national) (par. 152)
- 2 manutentionnaires (agents locaux) (par. 153)

8. Section de l'information géographique (nouvelle)

Il est proposé de créer deux postes :

- Chef de la Section (P-3) (par. 155)
- Assistant (Volontaire des Nations Unies) (par. 156)

9. Section du personnel (compte actuellement 20 postes : 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes), 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 6 agents locaux, 4 Volontaires des Nations Unies)

Transfert de trois postes (1 P-3, 2 Volontaires des Nations Unies, 1 agent local) au Groupe du soutien psychologique et matériel (par. 158). Suppression d'un poste de Volontaire des Nations Unies, qu'il est proposé de remplacer par un nouveau poste d'agent du Service mobile.

Il est proposé de créer trois postes supplémentaires :

- Un poste d'agent du Service mobile affecté au Groupe de l'administration du personnel international (par. 160)
- Un poste d'agent du Service mobile affecté au Groupe du personnel recruté sur le plan national (par. 161)
- Un poste d'agent local chargé des relevés de présence et du traitement des demandes de remboursement de frais médicaux (par. 162)

Reclassification de P-2 à P-3 du Chef du Groupe de l'administration du personnel international (par.159).

10. Section des services médicaux (compte actuellement 19 postes : 1 P-5, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 9 agents locaux, 6 Volontaires des Nations Unies)

Il est proposé de créer un poste supplémentaire :

- Médecin (P-3) (par. 171)

Il est proposé de reclasser de P-5 à P-4 le poste de chef des services médicaux (par. 169).

11. Section de la formation (compte actuellement 5 postes : 1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 1 agent local, 1 Volontaire des Nations Unies)

Il est proposé de créer deux postes supplémentaires :

- Assistant formateur (agent local) (al. a) du paragraphe 173)
- Professeur d'anglais langue étrangère (Volontaire des Nations Unies) (al. b) du paragraphe 173)

- 12. Section des services généraux (compte actuellement 32 postes : 1 P-4, 1 P-3, 6 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes), 1 administrateur recruté sur le plan national, 19 agents locaux, 3 Volontaires des Nations Unies)**

Il est proposé de créer un poste supplémentaire :

- Volontaire des Nations Unies affecté au Groupe de la valise diplomatique et de l'enregistrement des documents (par. 175)

F. Bureaux de région et de province

Mille deux cent trente-cinq postes avaient été proposés pour 2009, soit une augmentation de 368 par rapport aux 867 postes approuvés pour 2008.

À la suite de la révision apportée aux activités de coordination humanitaire, 1 175 postes sont maintenant proposés pour 2009, soit une augmentation de 308 par rapport aux 867 postes approuvés pour 2008 (et une réduction de 60 postes par rapport aux propositions énoncées dans le document A/63/346/Add.4).

- 1. Personnel des services organiques des bureaux de région et de province (compte actuellement 278 postes : 1 D-1, 7 P-5, 28 P-4, 33 P-3, 10 P-2, 67 administrateurs recrutés sur le plan national, 132 agents locaux)**

Il est proposé de créer 105 postes supplémentaires : 6 P-3, 29 P-2, 42 administrateurs recrutés sur le plan national, 28 agents locaux (par. 184 à 203 et révisions).

- 2. Personnel d'administration des bureaux de région et de province (compte actuellement 362 postes : 23 agents du Service mobile, 32 administrateurs recrutés sur le plan national, 307 agents locaux)**

Il est proposé de créer 77 postes supplémentaires (dont 7 postes de Volontaire des Nations Unies transférés de la Section du génie) : 2 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 54 agents locaux, 19 Volontaires des Nations Unies (par. 204 à 211).

- 3. Personnel des services de sécurité des bureaux de région et de province (compte actuellement 227 postes : 8 P-3, 16 agents du Service mobile, 8 administrateurs recrutés sur le plan national, 195 agents locaux)**

Il est proposé de créer 126 postes supplémentaires : 8 agents du Service mobile, 118 agents locaux (par. 212 à 216).

Annexe V

Projet de budget de la MANUI pour 2009 : répartition des transferts de poste proposés

Provenance	Destination						
	Bureau des affaires politiques	Services médicaux	Section du personnel	Chef des services d'appui intégrés	Section du transport	Section des bâtiments et des services techniques	Section des opérations aériennes
Bureau du Chef de cabinet	18 administrateurs recrutés sur le plan national, 1 agent local						
Bureau de l'assistance électorale	1 P-4						
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination de l'aide humanitaire	1 agent local						
Bureau du Chef de l'appui à la Mission		2 agents du Service mobile					
Bureau du Chef des services administratifs			1 P-3, 3 agents du Service mobile, 3 agents locaux				
Section du personnel					2 agents locaux		
Section des finances					2 agents locaux		
Section des services généraux					2 agents du Service mobile, 1 agent local		1 agent local
Section des achats						1 agent local	
Section de l'approvisionnement et des services				1 P-4, 2 P-3, 2 agents du Service mobile, 1 agent local			1 agent du Service mobile
Section des communication et de l'informatique							3 agents du Service mobile
Section du génie et des bâtiments							1 agent du Service mobile